



Assemblée générale

Distr. générale
10 janvier 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 48, 54 et 116 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Développement durable

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 62/8 du 19 novembre 2007 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, avant le 25 janvier 2008, un rapport d'ensemble sur les activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques.

2. Des données scientifiques probantes et incontestables, plusieurs réunions récentes sur le climat et l'intérêt que ces réunions ont suscité dans la population ont propulsé les changements climatiques au sommet de l'agenda politique et placé la communauté internationale face à un défi mondial qui demande une réponse internationale. L'attention est maintenant fixée sur le système multilatéral, car c'est à lui qu'il appartient d'apporter la réponse attendue. Une approche cohérente et sans exclusive des changements climatiques permettrait au système des Nations Unies d'appuyer utilement la négociation d'un régime international sur les changements climatiques pour l'après-2012 et offrirait un mécanisme multisectoriel pour mettre en œuvre les futurs accords et améliorer l'exécution des mandats existants.

3. Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) conclut que les activités anthropiques sont une cause du réchauffement de notre climat. L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre non seulement menace notre environnement, mais encore compromet le développement et aura des conséquences spectaculaires et néfastes sur notre bien-



être économique et social, les effets les plus néfastes se faisant sentir d'abord sur les pauvres. Ne pouvant plus compter sur la stabilité du climat et faute de connaissances adéquates sur l'évolution future des changements climatiques, nous risquons de ne pas pouvoir atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

4. La réunion de haut niveau sur les changements climatiques que le Secrétaire général a convoquée le 24 septembre 2007 a permis de nouer un dialogue au sommet et donné aux dirigeants mondiaux l'occasion de réaffirmer vigoureusement leur volonté de lutter contre les changements climatiques. Ils ont aussi réaffirmé que le système des Nations Unies constitue le cadre multilatéral à partir duquel devra être mis en place le futur et indispensable régime de lutte contre ces changements.

5. La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Bali (Indonésie) du 3 au 15 décembre 2007 sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹ (la « Convention-cadre ») a constitué un tournant décisif dans la lutte contre ces changements. La feuille de route et le plan d'action issus de Bali offrent les outils nécessaires pour négocier un accord général et mondial d'ici à la fin de 2009. Il faut maintenant que la communauté internationale s'engage dans les processus qui viennent d'être lancés afin de parvenir à un accord dans les délais convenus et que cet accord puisse entrer en vigueur avant la fin de 2012 et l'expiration des engagements souscrits sous le régime du Protocole de Kyoto² à la Convention-cadre. Toutes les parties, c'est-à-dire tant les pays développés que les pays en développement, devront faire leur part, conformément à leurs responsabilités communes – mais différenciées – et chacune selon ses capacités. Il faut que le processus de Bali jette les bases des mesures qui devront être prises après 2012 pour s'adapter aux effets inévitables des changements climatiques et pour atténuer leurs causes. Mais pour cela, il faudra d'abord mettre en place les outils financiers et technologiques qui joueront un rôle essentiel de catalyseur dans la lutte contre les changements climatiques à l'échelle de la planète.

6. Le Secrétaire général s'est fait une priorité personnelle de travailler avec les États Membres à faire en sorte que l'ONU soutienne à fond cet effort collectif, face à l'un de ces défis mondiaux qu'elle a précisément pour vocation de relever. Pour cela, l'ONU doit mobiliser tous ses moyens et bien comprendre le rôle qu'elle est appelée à jouer ainsi que sa valeur ajoutée potentielle. Elle doit être plus que la simple somme de ses parties. Si elle veut être la fondation sur laquelle construire le solide cadre d'action recherché, l'ONU doit développer une coopération concrète et intelligente entre toutes les composantes de son système. Le défi consiste à mettre au point des politiques économiques, commerciales, sociales et environnementales intégrées qui permettront d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter. Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système a lancé une réflexion qui pourrait renforcer à terme l'« unité d'action » de l'ONU face à ce défi, notamment pour ce qui est de soutenir les efforts déployés individuellement par ses États Membres.

7. Dans une première étape vers le niveau souhaité de coordination, les organismes du système des Nations Unies ont participé à un recensement général des actions qu'ils mènent face aux changements climatiques. La seconde étape consistera, pour le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

² FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.

Unies pour la coordination, à mettre au point un cadre effectif de renforcement de la cohérence et de la coordination des actions du système, notamment dans la perspective des nouvelles missions et tâches qui devraient lui être confiées à l'issue des négociations sur le régime post-2012.

8. À sa première session ordinaire de 2007, réunie le 20 avril sous la présidence du Secrétaire général, le Conseil des chefs de secrétariat a reconnu que bon nombre des défis auxquels est actuellement confronté le système des Nations Unies ne pourront être relevés que si le système mobilise de façon cohérente et synergique ses moyens collectifs et agit dans l'unité. Au nom du Conseil des chefs de secrétariat, le Secrétaire général a demandé au président du Comité de haut niveau sur les programmes de faire procéder à une évaluation de l'action menée actuellement par les organismes des Nations Unies face aux changements climatiques. À partir de cette évaluation, il sera possible de formuler des recommandations préliminaires sur les mesures à prendre pour que le système des Nations Unies, uni dans l'action, puisse jouer un rôle central dans l'appui à fournir aux efforts déployés sur le plan international pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques.

9. Le présent rapport vise à fournir un aperçu préliminaire des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques, ainsi que quelques indications sur la voie à suivre. Il est le produit de consultations intenses avec le Conseil des chefs de secrétariat et son Comité de haut niveau sur les programmes. L'annexe I du rapport passe en revue les activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques en les classant par grand domaine d'intervention. L'annexe II présente un document plus prospectif intitulé « Action coordonnée du système des Nations Unies face aux changements climatiques ». Cette annexe II est le fruit de larges consultations avec tous les organismes compétents des Nations Unies sur un projet d'approche commune; elle atteste de la volonté de ces organismes d'intensifier et de coordonner l'action qu'ils mènent dans les quatre domaines d'intervention soumis à l'examen des gouvernements, à savoir l'adaptation, l'atténuation, la technologie et le financement, en vue de soutenir les efforts que déploient ou devront déployer les États Membres pour appliquer les accords existants et futurs.

10. Les activités du système des Nations Unies mentionnées dans le présent rapport découlent des mandats confiés aux différents organismes qui le composent par les États Membres agissant par l'intermédiaire des organes délibérants de l'Organisation. La liste de ces activités n'est pas exhaustive, mais elle est suffisamment détaillée pour donner une bonne idée à la fois du niveau d'engagement et du champ d'action des organismes qui les mènent. Il faudra toutefois que, dans le monde entier, tous les acteurs concernés – États Membres, organisations intergouvernementales, secteur privé, société civile et individus – redoublent d'efforts si l'on veut apporter une réponse efficace aux changements climatiques. Pour cela, les partenariats sont un facteur essentiel de mobilisation des moyens économiques et de la volonté politique nécessaire. Les organismes des Nations Unies doivent, quant à eux, travailler de concert avec tous les acteurs concernés à la réalisation des objectifs visés, pour le bien commun de l'humanité.

11. Partie intégrante de la réponse de la communauté internationale aux changements climatiques, le système des Nations Unies poursuivra cette action sans précédent de mobilisation collective des énergies de toutes ses composantes. De

nouveaux efforts ont été récemment engagés pour mettre au point un dispositif de coordination articulé autour de diverses catégories d'activités pour lesquelles tel ou tel organisme des Nations Unies agira comme chef de file. Ces efforts constituent une initiative qui exige une attention soutenue et qui évoluera en fonction des délibérations internationales menées sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Assemblée générale et des autres organes intergouvernementaux concernés.

Annexe I

Aperçu des activités actuelles du système des Nations Unies dans le domaine des changements climatiques

I. Introduction

La présente annexe a pour but de donner un aperçu des activités actuelles du système des Nations Unies dans le domaine des changements climatiques. Elle a été établie à partir de renseignements communiqués par écrit par les membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et des consultations que le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat a tenues par la suite. Elle ne se veut pas exhaustive et n'évalue pas l'efficacité des activités qu'elle présente. En outre, étant donné que le présent aperçu ne rend pas compte de l'utilisation des ressources financières allouées à chaque activité, il ne cherche pas à déterminer l'envergure des actions menées à titre individuel ou collectif. Enfin, le rôle spécialisé joué par les accords multilatéraux sur l'environnement n'est pas pris en compte.

II. Travaux scientifiques, évaluations, suivi et alertes rapides : assise des travaux du système des Nations Unies sur les changements climatiques

L'établissement des rapports spéciaux, des rapports d'évaluation et des documents techniques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) [organe créé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM)] est une activité phare dans ce domaine. Ces travaux contiennent des analyses qui font autorité de données et de renseignements scientifiques et techniques recueillis auprès de l'OMM, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'autres organismes, et offrent des options de politiques dans les domaines visés. L'OMM joue un rôle prépondérant sur la scène mondiale en offrant son expertise et en assurant la coordination de l'action menée à l'échelon international dans les domaines de la météorologie, du climat, de l'hydrologie, des ressources en eau et des questions environnementales connexes. Elle est le porte-parole autorisé du système des Nations Unies pour tout ce qui concerne l'état et les caractéristiques de l'atmosphère de la Terre, les interactions de celle-ci avec les océans, les phénomènes climatiques qui en découlent et la répartition des ressources en eau qui en résulte. Le PNUE est chargé de suivre de près la situation de l'environnement dans le monde, et il donne des conseils pratiques et lance des alertes rapides en cas de menaces ou de problèmes touchant l'environnement.

La Convention-cadre a créé un Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Les informations scientifiques, y compris celles qui proviennent du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, sont présentées à l'Organe subsidiaire et examinées dans le cadre de réunions d'experts, de séminaires et d'autres réunions. Le Groupe d'experts intergouvernemental travaille en étroite

collaboration avec le secrétariat de la Convention-cadre pour s'assurer que les rapports qu'il rédige ont une utilité pour la formulation de politiques.

La Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO est le dispositif des Nations Unies officiellement chargé d'orchestrer la coopération mondiale dans le domaine de l'étude des océans, l'un des facteurs déterminants du climat. Par l'intermédiaire de la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM), elle coordonne et administre l'exploitation d'un système opérationnel d'observation de l'océan pour appuyer le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et le Système mondial d'observation du climat (SMOC), et rend compte à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

L'UNESCO assure les travaux de secrétariat du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau et dirige l'équipe de production de plus de 20 entités des Nations Unies qui travaillent au sein d'ONU-Eau et contribuent, dans le cadre de la collaboration interinstitutions, à l'élaboration du *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, document de référence du système des Nations Unies qui suit de près la réalisation des cibles ayant trait à l'eau qui relèvent des objectifs du Millénaire pour le développement. La troisième édition du *Rapport*, qui a été approuvée à l'unanimité par ONU-Eau et devrait être publiée en 2009, portera sur les changements climatiques et les ressources en eau.

Beaucoup d'autres activités sont en cours, parmi lesquelles : la mise en œuvre du Programme mondial de recherches sur le climat, parrainé par l'OMM, la COI de l'UNESCO et le Conseil international pour la science; l'exécution du projet sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO), qui permet de déclencher des alertes rapides et d'évaluer les menaces nouvelles (PNUE), et la réalisation d'examen rigoureux et impartiaux de l'état des connaissances concernant les processus climatiques et les incidences du climat (UNESCO); l'exploitation du Système mondial d'observation terrestre (SMOT) et du Système de prévention des urgences épizootiques et phytopathologiques transfrontières (EMPRES) [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)]; la réalisation de travaux de recherche sur les incidences des changements climatiques sur la santé [Organisation mondiale de la santé (OMS)]; la réalisation de travaux de recherche opérationnelle sur les répercussions des changements climatiques sur les enfants et l'offre d'un appui à l'action locale des enfants, en vue d'améliorer et de superviser les opérations menées localement pour protéger l'environnement [Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)]; l'analyse de la vulnérabilité et le contrôle des denrées alimentaires [Programme alimentaire mondial (PAM)]; la mise à disposition de prévisions climatiques et saisonnières en Afrique pour améliorer les décisions prises dans les secteurs tributaires des conditions météorologiques (comme l'agriculture et la gestion de l'eau) [Commission économique pour l'Afrique (CEA)]; l'offre d'un appui aux communautés rurales démunies pour renforcer leur résilience face aux fluctuations du climat, au moyen de plans d'urgence et d'intervention en cas de catastrophe (notamment les systèmes d'alerte rapide et les plans d'intervention d'urgence) [Fonds international de développement agricole (FIDA)].

III. Appui à l'action menée dans le domaine des changements climatiques aux échelons mondial, régional et national

Faciliter les négociations et l'action collective

À l'échelon international, la Convention-cadre^a encadre la recherche de solutions négociées aux problèmes relatifs aux changements climatiques. Le secrétariat de la Convention apporte un appui logistique et organique aux réunions de la Convention et assure la coordination nécessaire avec les autres processus pertinents. D'autres organes internationaux, œuvrant dans les domaines de l'environnement, du commerce et autres, interviennent eux aussi dans la négociation d'accords se rapportant à leurs domaines respectifs.

À l'échelon national, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies présents dans les pays jouent un rôle décisif en facilitant les démarches entreprises collectivement pour faire face aux changements climatiques et promouvoir le développement durable. Pour ce faire, ils prêtent leur concours aux administrations centrales et veillent à ce que d'autres parties prenantes nationales (organisations non gouvernementales, associations locales, universités, instituts de recherche et secteur privé) participent aux efforts menés.

Planification intégrée des politiques et des activités dans les domaines des changements climatiques et du développement durable

Il est primordial que les plans de développement national tiennent compte des questions relatives au climat (qui englobent aussi bien l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation que la technologie et le financement), et notamment des avancées scientifiques et techniques, pour que les pays soient en mesure de faire face par eux-mêmes aux changements climatiques et pour assurer la complémentarité et la cohérence des politiques relatives à l'environnement, au développement, à l'économie, au domaine social, au commerce et à la sécurité. Les dispositifs en place pour améliorer la coopération à l'échelle du système comprennent ONU-Énergie, ONU-Eau, le Réseau des océans et des zones côtières, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Groupe de la gestion de l'environnement.

Dans ce domaine, le PNUD s'attache principalement à réduire les risques que le climat fait peser sur le développement, l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Parallèlement, la Banque mondiale appuie les stratégies qui favorisent la croissance au profit des populations pauvres et tiennent compte des répercussions du climat et des risques climatiques. Dans le cadre des travaux qu'elle mène avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BAfD), la CEA a joué un rôle central dans l'élaboration du programme sur le climat et le développement en Afrique (ClimDev-Afrique), qui doit permettre que les données et les services se rapportant au climat soient effectivement pris en compte dans la planification du développement et les politiques et stratégies qui visent à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

^a Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

Le PNUD et le PNUE exécutent ensemble divers programmes, dont « Climate Change and Development: Adapting by Reducing Vulnerability » (Changements climatiques et développement : s'adapter en réduisant la vulnérabilité), le Partenariat sur le climat et le Centre pour la pauvreté et l'environnement, et collaborent à la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités^b en vue d'aider les pays à faire figurer dans leurs stratégies nationales de développement les questions concernant le climat. Les équipes de pays des Nations Unies incorporent ces questions dans les cadres de coopération mis en place par les organismes des Nations Unies et les programmes de pays, et facilitent la mise en œuvre des projets d'adaptation à l'échelon national.

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) appuie le renforcement des capacités pour favoriser l'élaboration de projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur industriel et la participation directe de représentants de l'industrie et de ses institutions aux activités qui s'inscrivent dans le processus intergouvernemental concernant les changements climatiques, comme les sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre, les réunions des organes subsidiaires et les manifestations parallèles. L'ONUDI accorde une attention particulière au rendement énergétique dans l'industrie et à la suppression des obstacles à la mise au point de projets tendant à réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et à promouvoir l'accroissement de la capacité concurrentielle et de la productivité dans l'industrie. L'ONUDI s'emploie également à faire reconnaître l'importance de l'industrie en tant que secteur clef pour les activités d'adaptation et la nécessité d'incorporer dans les politiques nationales de développement industriel des mesures et des stratégies d'adaptation. Dans le cadre du processus de la Convention-cadre, l'ONUDI contribue au dialogue mondial sur le transfert de technologie dans le domaine climatique en collaborant avec d'importants organes participant au processus, comme le Groupe d'experts sur le transfert de technologie et l'Initiative technologie et climat.

Le FIDA multiplie pour sa part les activités de sensibilisation afin de rapprocher les objectifs du Millénaire pour le développement des activités menées en vue d'atténuer les changements climatiques et de faciliter l'adaptation à ces changements. Il est également en train d'élaborer des politiques, des stratégies et des procédures pour faire en sorte que ses programmes et projets tiennent pleinement compte des changements climatiques. En outre, le FIDA adoptera pour ses projets relevant du Programme d'investissement stratégique pour une gestion durable des terres en Afrique subsaharienne du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (mis en œuvre aux Comores, en Érythrée, en Éthiopie, en Mauritanie, au Niger et au Swaziland) une approche de la gestion des terres tenant compte des changements climatiques, afin d'aborder de manière intégrée la gestion des zones rurales productives, y compris le stockage de carbone, et l'adaptation aux changements climatiques. Le FIDA abrite en son sein le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique^c, avec lequel il étudie la corrélation entre la dégradation des sols et les changements climatiques.

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) s'intéresse aux liens qui existent entre les changements climatiques et le tourisme et elle a pour objectif d'élaborer

^b UNEP/IEG/IGSP/3/4, annexe.

^c Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1954, n° 33480.

une approche intégrée du tourisme tout en luttant contre les changements climatiques et en contribuant à la réduction de la pauvreté.

Renforcement des capacités

Trop souvent, en dépit de la volonté politique qui existe à l'échelon national, les moyens d'action font défaut, ce qui entrave les efforts des pays. En comblant ce vide, le système des Nations Unies joue un rôle crucial.

Conformément à la Convention-cadre, les Parties s'investissent régulièrement dans le renforcement des capacités, et elles ont identifié un certain nombre de priorités nationales dans ce domaine qu'elles ont regroupées dans un dispositif de renforcement des capacités face aux changements climatiques qui sert à orienter les activités des Parties, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales. Le secrétariat de la Convention-cadre participe activement à des actions qui aident directement les pays en développement parmi les Parties à s'acquitter de leurs obligations. Il a notamment aidé ces pays en organisant des actions de formation et en leur fournissant un appui technique pour qu'ils puissent évaluer leur vulnérabilité aux changements climatiques et préparer des plans nationaux de réponse aux changements climatiques, et notamment des plans d'adaptation. Le secrétariat de la Convention-cadre collabore aussi avec d'autres organismes des Nations Unies qui mènent, sous le régime du Cadre de Nairobi, des activités de renforcement des capacités en Afrique pour le Mécanisme pour un développement propre, et il participe, toujours avec d'autres organismes, à des activités de planification et d'exécution au service du renforcement des capacités d'adaptation, des capacités de réduction des émissions dues au déboisement et d'autres capacités.

Dans ce domaine, le principal objectif de la Banque mondiale est de renforcer l'aptitude des pays à faire face aux changements climatiques. Les activités de renforcement des capacités du PNUD et du PNUE, qui sont de plus en plus souvent planifiées et exécutées conjointement, concernent au premier chef l'évaluation intégrée de l'environnement, l'alerte rapide, la gestion des données et la planification des programmes d'adaptation.

Il est par ailleurs nécessaire de donner au système des Nations Unies les moyens de mieux faire face aux changements climatiques. Le PNUD a organisé à l'intention du personnel des formations sur l'atténuation des changements climatiques, le financement de la lutte contre les émissions de carbone et l'adaptation. Ces formations s'adressaient à trois catégories de personnes dans toutes les régions : a) le personnel des bureaux de pays chargé des questions environnementales; b) les hauts responsables des bureaux de pays; c) les experts techniques régionaux. À la fin de l'année 2007, plus de 400 fonctionnaires avaient été formés. Le PNUD aide les équipes de pays des Nations Unies et ses propres bureaux de pays à sélectionner les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les programmes du PNUD consacrés aux risques que posent les changements climatiques, de manière à veiller à ce que l'aide publique au développement (APD) soit utilisée efficacement. Des cours de formation sont en train d'être mis au point pour aider le personnel du PNUD à effectuer ces sélections et à toujours faire face aux risques climatiques de manière efficace.

L'UNESCO copréside les activités du Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) consacrées au renforcement des capacités, l'objectif étant de permettre aux États Membres d'être mieux à même de participer

aux systèmes mondiaux de télédétection et d'observation *in situ* et d'en tirer profit. L'OMM, l'UNESCO, la Banque mondiale, la CEA, l'Union internationale des télécommunications (UIT), la FAO et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) s'emploient ensemble à renforcer les capacités scientifiques et techniques afin que des éléments d'information sur le climat soient mis à disposition et puissent être exploités, au profit notamment de la planification du développement et de la prise de décisions. Ainsi, les Services d'information et de prévision climatologiques (CLIPS) de l'OMM fournissent à leurs utilisateurs des données sectorielles détaillées sur les variations actuelles et à venir du climat. Les forums régionaux de l'OMM sur les perspectives climatiques permettent quant à eux de renforcer les capacités à l'échelon régional, en particulier dans les pays en développement.

L'ONUDI s'attache à renforcer la capacité des pays d'élaborer des projets concernant les changements climatiques, à effectuer des évaluations d'ordre économique et financier et à appuyer le transfert de savoir-faire et de connaissances techniques en vue d'accroître le rendement énergétique dans l'industrie, en privilégiant l'exploitation optimale des sources d'énergie utilisées. Par ses travaux, le FIDA contribue à renforcer les capacités des organisations d'agriculteurs ou des associations de particuliers dans les zones rurales, afin que davantage de possibilités s'offrent à elles et qu'elles deviennent moins vulnérables.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a mis au point des supports de formation, en s'inspirant notamment des cours en ligne consacrés au Mécanisme pour un développement propre, afin que davantage de projets s'y rapportant puissent être mis en œuvre dans les pays en développement et pour attirer de nouveaux investissements au profit de projets en lien avec l'énergie ou d'autres volets du développement. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) fournit une assistance technique et contribue au renforcement des capacités dans le domaine des négociations portant sur la libéralisation des biens et des services pour la protection de l'environnement et sur divers aspects de la complémentarité du commerce et de l'environnement. Des organismes des Nations Unies tels que le PNUE et la CNUCED sont régulièrement invités à contribuer aux activités qu'elle mène dans le domaine de l'assistance technique.

Communications et rapports

Les rapports et communications prévus par la Convention-cadre sont nombreux : communications nationales des Parties, inventaires nationaux des gaz à effet de serre, programmes nationaux d'action pour l'adaptation, etc. Le secrétariat de la Convention-cadre a participé activement à l'élaboration par le Groupe d'experts intergouvernemental de directives sur les méthodes à employer et a aidé les Parties à transformer ces directives méthodologiques en directives pour l'établissement des rapports et communications prévus par la Convention-cadre. Il coordonne en outre la soumission et l'examen de toutes les informations communiquées par les Parties à la Convention-cadre et au Protocole de Kyoto^d. À partir des indications figurant dans le texte de ces deux instruments, il a mis en place des procédures d'examen visant à garantir que les informations ainsi fournies sont complètes, transparentes, exactes, cohérentes et comparables. Il organise aussi leur examen par des experts de renommée internationale. Le secrétariat administre en outre la base de données la plus exhaustive du monde sur les gaz à effet de serre.

^d FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.

Le PNUE et le PNUD, en tant qu'agents d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial, ainsi que l'OMM jouent un rôle de premier plan en aidant les pays à élaborer les rapports et communications des Parties. Le PNUD a jusqu'à présent contribué à l'établissement d'environ 200 premières et deuxièmes communications nationales, y compris celles de la Chine, de l'Inde et du Brésil. La deuxième phase du programme d'appui aux communications nationales, qui doit durer six ans et est administrée conjointement par le PNUD et le PNUE, doit permettre d'apporter aux Parties non visées à l'annexe I une assistance technique pour l'élaboration de leurs communications nationales.

IV. Principaux domaines d'intervention de l'Organisation des Nations Unies touchant aux questions d'adaptation, d'atténuation, de technologie et de financement

A. Adaptation

Planification et évaluation intégrées

L'essentiel de la contribution des Nations Unies en matière d'adaptation concerne actuellement l'élaboration de plans de développement national intégrés qui, notamment, prennent en compte les incidences climatiques des stratégies nationales, le niveau de vulnérabilité et d'adaptation des pays et les incidences climatiques des projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Le PNUD a élaboré 20 projets d'adaptation concernant 46 pays dans les régions suivantes : Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe centrale, Asie centrale et États arabes. Ces initiatives se chiffrent à 160 millions de dollars financés, pour les deux tiers, par le biais du cofinancement et, pour le tiers restant, par le FEM. D'autres projets, représentant un montant de 59 millions de dollars, ont été élaborés en prévision de la mobilisation de ressources additionnelles. Répondant aux besoins prioritaires des pays, les projets d'adaptation du PNUD visent six domaines thématiques : l'agriculture et la sécurité alimentaire, les ressources hydriques et la qualité de l'eau, le développement des zones côtières, la santé publique et la gestion des catastrophes imputables au climat. En outre, le Fonds pour la réalisation des OMD, qui est subventionné par le Gouvernement espagnol, finance des activités de collaboration des Nations Unies axées sur l'intégration des risques liés aux changements climatiques dans les plans nationaux de développement, ainsi que des programmes infranationaux et des programmes des organismes des Nations Unies.

L'UNESCO, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le FIDA font état d'activités de planification intégrée concernant certains secteurs. Le Programme des petits États insulaires en développement de l'UNESCO et son programme sur les Systèmes de savoirs locaux et autochtones favorisent, à l'échelon local, une observation et une compréhension du changement climatique, sur lesquels s'appuie l'élaboration de mesures d'adaptation destinées aux populations vulnérables vivant dans des zones reculées telles que les petites îles, les régions de haute montagne, les zones tropicales humides et la région du pôle Nord. L'UNESCO fournit aussi un appui aux États parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972^c, en vue de l'application de mesures préventives

^c Ibid., vol. 1037, n° 1551.

et correctives destinées à lutter contre les effets du changement climatique sur le patrimoine mondial culturel et naturel. Ces mesures portent notamment sur la sensibilisation, le partage de connaissances et d'expériences, l'élaboration de projets pilotes et la conception de politiques relatives aux incidences du changement climatique sur le patrimoine mondial.

Le Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements a été mis en route à la douzième réunion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en 2006. Il a pour objet d'aider les pays à mieux comprendre les incidences du changement climatique et la vulnérabilité à ce phénomène, ainsi qu'à se doter des éléments d'information nécessaires à la prise des décisions relatives à leur adaptation. C'est dans ce cadre que le PNUD et le PNUE ont lancé des projets qui visent à renforcer les capacités d'adaptation des pays en développement. La Banque mondiale appuie des projets pilotes de développement intégrant l'adaptation et met au point des outils qui devraient permettre d'évaluer les incidences climatiques éventuelles des projets. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) œuvre à la mise en place du Programme de la région Asie-Pacifique sur l'adaptation au changement climatique, qui vise en partie à intégrer l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement national.

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) participe à la mise en œuvre du Programme de Nairobi dans des domaines thématiques de la planification et des interventions relatives à l'impact des changements climatiques, à la vulnérabilité et à l'adaptation. L'OMM joue un rôle de premier plan dans cinq des neuf domaines d'intervention : les méthodes et les outils, les données et l'observation, la modélisation du climat, les hypothèses et la descente d'échelle, les risques liés au climat, les phénomènes météorologiques extrêmes et la recherche. Le PAM étudie la possibilité de recourir à des instruments financiers pour gérer les risques que fait peser la sécheresse sur les moyens d'existence. Par exemple, le PAM et la Banque mondiale collaborent dans le cadre d'un projet pilote d'assurance sécheresse qui prévoit le versement d'indemnités pécuniaires aux agriculteurs éthiopiens, qui se trouveraient ainsi protégés contre les risques de sécheresse.

Programmes nationaux pour l'adaptation aux changements climatiques

La Convention-cadre est à l'origine d'un processus d'élaboration de programmes nationaux d'action pour l'adaptation centré sur l'identification d'actions prioritaires en réponse aux besoins les plus immédiats et les plus urgents d'adaptation recensés dans les pays les moins avancés. Dans le cadre de son travail sur ces programmes, le secrétariat de la Convention-cadre a créé et administre une base de données sur les stratégies locales d'adaptation et un recueil des méthodes et outils d'évaluation des impacts des changements climatiques, de la vulnérabilité à ces impacts et des mesures d'adaptation possibles contre eux.

Le PNUE et le PNUD ont instauré un partenariat qui vise à intégrer la question des changements climatiques dans les stratégies nationales de développement par le biais d'une triple démarche consistant à : a) aider les pays à évaluer leur vulnérabilité et à intégrer la question de l'adaptation dans les politiques et les plans d'investissement nationaux; b) aider les équipes de pays des Nations Unies à

intégrer la question du risque climatique dans l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; et c) mener des projets pilotes dans les principaux secteurs touchés, en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies. Dans le cadre de cette démarche, une première initiative d'importance, intitulée « Changement climatique et développement : s'adapter en réduisant les vulnérabilités », qui est axée sur l'Afrique subsaharienne, a été lancée durant la treizième réunion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à Bali. Le PNUD aide 30 pays à mettre en œuvre des programmes nationaux d'adaptation qui, à ce jour, donnent lieu à l'élaboration de 10 projets de suivi. L'exécution des plans nationaux d'adaptation, qui est une priorité nationale, devrait permettre de renforcer la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les banques régionales de développement. Le PNUD collabore à différents niveaux avec le PNUE, la FAO, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement en vue de la réalisation de projets dans cinq pays.

Énergie

L'une des principales fonctions de l'Organisation des Nations Unies consiste à intégrer la question de l'adaptation aux changements climatiques dans le programme de développement énergétique, notamment par le biais de plans nationaux de développement énergétique. La Banque mondiale, l'UNESCO, le PNUD, le PNUE et l'AIEA ont tous adopté des programmes de travail dans ce domaine. ONU-Énergie est le mécanisme interorganisations destiné à promouvoir, à l'échelle du système des Nations Unies, une collaboration dans le domaine de l'énergie qui repose sur une démarche cohérente et suivie, étant donné qu'aucun organisme du système n'est chargé de s'occuper essentiellement des questions énergétiques.

Eau

Les organismes des Nations Unies (PNUE, PNUD, UNESCO, AIEA) jouent essentiellement un rôle normatif dans le domaine de l'intégration des questions climatiques dans les programmes et les pratiques de gestion de l'eau. La FAO et le FIDA s'intéressent à la corrélation entre l'agriculture et la gestion de l'eau dans des conditions climatiques difficiles. L'OMM met au point des méthodologies qui devraient permettre de reconnaître les modèles de changement climatique et d'étudier les incidences de la variabilité et des changements climatiques sur les ressources en eau de grands bassins fluviaux régionaux. Le PAM, la FAO et le PNUD mettent en œuvre des projets d'adaptation concernant l'eau, et notamment des activités relatives au captage et au stockage des eaux de pluie.

La stratégie « Eau, assainissement et hygiène pour tous » (WASH) de l'UNICEF donne acte du fait qu'il importe de protéger et de gérer le milieu aquatique et qu'aucun organisme ne peut, à lui seul, s'acquitter de cette tâche. Elle établit que toutes les interventions de l'UNICEF dans ce domaine doivent prévoir un appui spécifique à la gestion communautaire des ressources hydriques locales, y compris la collecte des eaux de pluie (destinées à être utilisées par les ménages et les écoles et à reconstituer la nappe phréatique), la gestion des microbassins versants et la recherche opérationnelle. Ces actions seront complétées, le cas échéant, par une promotion accrue des systèmes d'énergie solaire et éolienne. La stratégie dispose que l'UNICEF collaborera étroitement avec des partenaires pour veiller à ce que les politiques nationales appuient un suivi effectif de la qualité de

l'eau et, si nécessaire, des programmes d'amélioration. Elle précise aussi que le Fonds, en tant que l'un des organismes chefs de file dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, s'attachera à faire connaître les besoins de ce secteur lors des forums sur la gestion des ressources hydriques.

L'UNESCO aborde les questions d'évaluation, d'étude et de recherche aux fins de l'élaboration de stratégies d'adaptation pour les régions d'eau douce et les régions océaniques, dans le cadre du rôle de premier plan qu'il joue au sein du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau et dans l'élaboration du *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, comme indiqué plus haut. Les stratégies d'adaptation sont axées sur la gestion des eaux de surface et des nappes phréatiques partagées ou transfrontières dans les petits États insulaires en développement.

Agriculture, alimentation et pêche

Le FIDA aide les collectivités locales à s'adapter aux changements climatiques grâce à des investissements dans les domaines suivants : la gestion agronomique; la gestion des cultures; les entreprises non traditionnelles et la diversification des revenus; et les activités postérieures à la récolte. Il appuie aussi l'agriculture écologique, la recherche sur les changements climatiques et la sécurité alimentaire. La FAO intervient principalement au niveau normatif, dans les domaines suivants : le suivi (les incidences du climat sur les ressources marines, les ravageurs, les maladies et la sécurité alimentaire), la mise au point de méthodes et de modélisations destinées à améliorer la prise de décision dans les exploitations agricoles, concernant, par exemple, le choix entre l'élevage et la culture. Le PAM mène toute une gamme d'activités opérationnelles qui ont une incidence directe sur la résilience et la viabilité de l'alimentation et de l'agriculture avant, pendant et après la survenue de phénomènes présentant des risques, y compris l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité, l'évaluation des besoins, le suivi de la sécurité alimentaire (en partenariat avec la FAO) et une série d'initiatives de protection contre la faim. Il convient de mentionner aussi l'utilisation de la végétation pour réduire la vulnérabilité et la remise en état des sols.

Dans le cadre d'un partenariat avec la FAO, l'AIEA intervient dans les domaines des activités normatives, des conseils de politique générale, du renforcement des capacités, de la recherche-développement et de l'appui technique opérationnel afin de a) réduire la vulnérabilité de l'agriculture à la sécheresse, à l'érosion des sols et à la pénurie des ressources en eau, et b) évaluer les impacts éventuels des mesures de conservation des sols et de l'eau sur la sécurité alimentaire, la dégradation des sols et les émissions de gaz à effet de serre provenant des sols. La FAO s'occupe de la mise en œuvre et du suivi de systèmes de production particulièrement vulnérables, tels que les systèmes pastoraux dans les zones arides. Par le biais de son Programme de météorologie agricole, l'OMM s'intéresse aux problèmes de l'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs agricole, forestier et halieutique. La plupart des services nationaux de météorologie et d'hydrologie fournissent des informations sur le climat qui sont utiles à la prise de décision au sein des communautés agricoles. En collaboration avec la « Southern Alliance for Indigenous Resources », le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) soutient des projets pilotes en faveur de l'agriculture durable dans des camps de réfugiés en Éthiopie, en Namibie, au Soudan, au Tchad et au Zimbabwe, qui sont menacés par la désertification.

Santé

L'OMS mène une série d'activités relatives au climat, qui visent à promouvoir le développement durable tout en préservant la santé et en consolidant, pour le long terme, les avantages acquis en matière de santé, notamment la réduction des risques liés aux changements climatiques. En collaboration avec d'autres organismes, l'organisation s'emploie à faire en sorte que les mesures visant à atténuer les changements climatiques et à assurer l'adaptation soient bénéfiques pour la santé. L'OMM et l'OMS ont publié une série de directives communes sur des thèmes tels que le changement climatique et la santé (avec le PNUE), la qualité de l'air dans les mégapoles, l'indice UV et les feux de végétation, et élaborent actuellement des orientations sur la mise au point de systèmes d'alerte concernant les vagues de chaleur et la santé, ainsi que l'alerte précoce concernant les épidémies liées au temps et au climat en Afrique.

Le PNUD et l'OMS ont collaboré à la mise en œuvre d'un projet d'adaptation axé sur la santé publique, financé par le FEM à hauteur de 6 millions de dollars (22 millions de dollars avec le cofinancement), à l'intention de sept pays. L'UNICEF apporte son concours à l'OMS et au PNUE dans le domaine de la santé environnementale des enfants. Les trois organismes s'attachent à mettre au point un plan d'action commun pour faire face aux incidences des changements climatiques sur les enfants.

Établissements humains

L'action du système des Nations Unies dans ce secteur, qui est principalement conduite par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'UNESCO, vise surtout à permettre de mieux comprendre les incidences du climat sur les établissements humains. Le programme des sciences sociales et humaines de l'UNESCO a récemment entrepris de promouvoir les connaissances, la recherche et les capacités en matière de politiques urbaines, en mettant l'accent sur l'impact écologique de l'urbanisation incontrôlée des zones rurales et côtières, provoquée par les migrations et les modes de consommation liés aux changements climatiques. Également axé sur les réfugiés climatiques, le programme permet d'élaborer des outils qui devraient servir à évaluer l'impact des changements climatiques sur les flux migratoires et l'adéquation des politiques migratoires.

Le HCR envisage d'étudier la question des déplacements provoqués par l'environnement, du point de vue de la protection des droits de l'homme. Il a engagé une recherche préliminaire à partir de la documentation existante où figurent des projections de mouvements de population liés aux changements climatiques, afin de déterminer l'image qui est donnée du changement climatique. Il s'agit de faire en sorte que l'impact environnemental soit maintenu à un niveau minimal, grâce à une étude et à une planification des sites, à la construction d'abris et à d'autres mesures. En vue de lutter contre les effets du changement climatique, un certain nombre de bureaux extérieurs du HCR prennent des dispositions consistant notamment à réduire, à recycler et à composter les déchets dans les camps et à construire des abris respectueux de l'environnement.

Industries

Les activités industrielles relèvent principalement de la rubrique consacrée à la technologie (voir ci-après). On notera que l'OIT appuie activement l'adaptation par le biais de la protection sociale, le dynamisme du marché du travail et le dialogue social et que l'organisation procède à des évaluations de l'impact des changements climatiques sur les petites et moyennes entreprises (PME). L'ONUDI appuie la réflexion engagée sur l'adaptation des industries, notamment en ce qui concerne l'accès de ces dernières à des intrants clés, les impacts sur les ressources naturelles et les avoirs physiques, les emplacements des industries et les risques accrus d'incidents industriels.

Atténuation des risques de catastrophe

Un certain nombre d'organismes et de mécanismes interviennent dans ce secteur, à savoir : la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le PNUD, le PNUE, l'UNICEF, l'OMM, le PAM, le Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies, l'UIT, la FAO et l'UNESCO, en ce qui concerne les catastrophes, les risques de catastrophe, la prévention des crises et les programmes de relèvement; le FIDA, pour ce qui est du renforcement des stratégies d'adaptation des pauvres des zones rurales, grâce à des programmes d'assistance et de réhabilitation et à son action auprès des populations autochtones; et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), par le biais de ses travaux sur la corrélation entre la criminalité (trafic des produits forestiers) et le changement climatique.

Au sein du PNUD, la problématique du changement climatique a motivé un renforcement de la collaboration entre le Bureau de la prévention des crises et du relèvement et le Groupe de l'environnement et de l'énergie qui, tous les deux, aident les pays à gérer les risques liés au climat. Les deux entités procèdent à l'élaboration d'un programme plus intégré et plus global, qui devrait permettre de gérer les risques de catastrophe liés au changement climatique, en visant les trois objectifs suivants : l'intégration des risques liés au changement climatique dans les programmes de pays des Nations Unies; la prise en compte des risques liés au changement climatique dans les priorités nationales de développement; le pilotage des interventions relatives à la gestion des risques. L'objectif spécifique de cette coopération consiste à élaborer et à mettre en œuvre une démarche intégrée du PNUD dans le domaine de la gestion des risques liés au climat. Les activités de réduction des risques devraient d'abord se dérouler à l'échelon national, avant d'évoluer vers les niveaux régional et mondial.

Le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence, qui a été créé par la résolution 61/110 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 14 décembre 2006 et dont la mise en œuvre relève du Bureau des affaires spatiales, vise à garantir à tous les pays l'accès à tous les types d'informations spatiales et à renforcer la capacité des pays à utiliser ces informations à l'échelle du cycle complet de la gestion des catastrophes.

B. Atténuation

Planification intégrée des politiques et des programmes

Pour atténuer les changements climatiques, il faut adopter une approche pluridimensionnelle intégrant tous les domaines de la formulation de politiques et de la prise de décisions. L'élaboration de stratégies nationales globales de développement et l'analyse des programmes de développement sous l'angle de leurs impacts climatiques sont deux outils importants d'atténuation des changements climatiques. Les actions d'atténuation menées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto doivent reposer sur de solides informations scientifiques et techniques permettant d'une part d'établir qu'elles sont économiquement viables et d'autre part de mesurer les impacts respectifs des différentes options possibles. Le secrétariat de la Convention-cadre a organisé des discussions sur la question de l'atténuation dans les divers organes attachés à la Convention. On mentionnera notamment dans ce contexte l'examen, dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, de documents sur l'atténuation produits par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et les travaux sur les possibilités d'atténuation effectués dans le cadre du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto pour l'après-2012. À la demande des Parties, et souvent en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies ou d'autres organisations intergouvernementales, le secrétariat de la Convention-cadre a fait établir plusieurs documents techniques spécialisés et organisé des réunions d'experts et des ateliers, et il entretient des rapports réguliers avec des organismes scientifiques et des instituts de recherche pour mettre les Parties au courant des derniers développements dans ce domaine.

Le PNUE, le PNUD, le FIDA, l'OMM, l'ONUDI, la CESAP, l'UIT et l'AIEA s'emploient actuellement à aider les pays à intégrer la question prioritaire qu'est l'atténuation des changements climatiques dans leurs politiques et programmes nationaux en renforçant leurs capacités techniques, en mettant à leur disposition des méthodes d'évaluation de l'environnement et en les encourageant à adopter une démarche de « croissance verte » et de développement à l'épreuve du climat. Les autres organismes ayant indiqué leurs activités dans ce domaine sont la FIDA, l'OIT et l'UNESCO. La Banque mondiale a mis au point des outils d'analyse des impacts climatiques qui permettent de déterminer si ses projets risquent d'avoir des incidences négatives sur le climat.

Énergie

La Banque mondiale a un important programme sur l'énergie, de même que le PNUD. Ces deux organismes s'emploient à améliorer l'accès à l'énergie et à promouvoir des stratégies de croissance favorables aux pauvres, tout en réduisant les risques liés aux changements climatiques. Le PNUD et le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) aident les pays à transformer leurs marchés, à attirer des investissements directs et à diriger ceux-ci vers des techniques et des pratiques émettant moins de carbone, en privilégiant des solutions avantageuses pour tous qui réduisent les risques de changements climatiques et contribuent au développement humain, par exemple les utilisations rationnelles, les énergies renouvelables et les méthodes d'utilisation durable des terres. Par le biais du FEM, la Banque mondiale, le PNUD et le PNUE ont mobilisé plus de 2 milliards de dollars et 10 autres

milliards sous forme de cofinancement, depuis 1991, pour exécuter des projets sur les changements climatiques dans les pays en développement. Ces projets doivent permettre de développer et transformer les marchés de l'énergie et de la mobilité dans les pays en développement pour que ces derniers puissent connaître une croissance à la fois durable et plus économe en carbone. La principale contribution de la Banque mondiale dans le domaine énergétique est son « cadre d'investissement dans les énergies propres », qui vise à améliorer l'accès à l'énergie, améliorer les rendements énergétiques, promouvoir les énergies renouvelables et faciliter les analyses de vulnérabilité et les projets d'adaptation.

La biodiversité est une question d'actualité. Le PNUE, la FAO, le FIDA, la CNUCED et l'ONUDI procèdent, dans le cadre de leurs activités dans ce domaine, à des évaluations des opportunités et des contraintes liées aux bioénergies et à des recherches sur les moyens d'augmenter la valeur marchande des bioénergies. Les activités menées conjointement par le PNUE, la FAO et l'ONUDI permettent de mobiliser les avantages comparatifs de chaque organisme en matière d'instruments d'évaluation et d'analyse intégrée pour le PNUE, d'utilisation durable des ressources forestières et agricoles pour la FAO et de biocarburants avancés pour l'ONUDI. La FAO mène d'importants travaux sur la biodigestion des déchets animaux et crée des synergies entre la production de bioénergies et la prévention de la pollution des eaux et des sols. Le PNUE réalise actuellement une étude sur les avantages et les inconvénients de l'augmentation de la production de biocarburants, les critères écologiques et les régimes de certification connexes et l'impact des mesures incitatives et des subventions en faveur des biocarburants. L'initiative biocarburants lancée par la CNUCED en 2005 permet de centraliser l'analyse et l'étude de l'option biocarburants sous ses divers aspects : évaluations de pays, effets sur la sécurité alimentaire, opportunités commerciales et d'investissement, avantages du point de vue des changements climatiques, certification des biocarburants, technologie des biocarburants de deuxième génération, etc. Par ailleurs, la CNUCED étudie d'autres moyens d'atténuation dans les travaux sur le commerce des produits de base qu'elle mène dans le cadre de son « initiative sur les produits durables ». De même, elle prévoit que la libéralisation des biens et services environnementaux aurait des avantages importants pour l'atténuation des changements climatiques.

L'OMM apporte son assistance dans ce domaine en fournissant l'information nécessaire à une meilleure exploitation des sources d'énergie naturelles durables telles que le vent, le soleil, la biomasse et l'eau. L'ONUDI s'emploie à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie. L'AIEA s'efforce d'approfondir notre connaissance de formes nouvelles d'énergie comme l'énergie nucléaire. Dans le cadre de ses travaux, l'UIT étudie des mesures de réduction de la consommation d'énergie des nouvelles technologies.

L'UNICEF encourage l'utilisation de sources d'énergie renouvelables dans les écoles et les établissements sanitaires de nombreux pays en développement et encourage l'utilisation de ces sources d'énergie à la maison, pour réduire les effets de la pollution de l'air intérieur sur la santé des enfants. L'approvisionnement en bois de chauffe étant l'un des principaux sujets de préoccupation dans les camps de réfugiés ou de personnes déplacées, le HCR aide ses bénéficiaires à utiliser des combustibles de substitution et des fourneaux à rendement énergétique élevé pour réduire la consommation de bois de chauffe et le déboisement qui s'ensuit. Il a aussi utilisé la tourbe, la balle de riz, le biogaz et l'énergie solaire, à titre expérimental, en tant que sources d'énergie complémentaire pour la préparation des repas.

Des systèmes de cuisson plus efficaces sont également encouragés, avec en particulier la mise en commun des zones de cuisson et des techniques culinaires.

Forêts

La FAO apporte une assistance technique aux programmes de boisement et de reboisement. Le PNUE aide à la mise au point de mécanismes équitables permettant de réaliser des cobénéfices tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant du déboisement, la protection de la biodiversité et la protection de l'environnement. Le FEM, dont la Banque mondiale, le PNUD et le PNUE sont les organes d'exécution, a récemment conçu un programme stratégique concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie en tant que moyen de protéger le stock de carbone des forêts et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts est une question qui occupe une place importante dans les débats en cours parmi les parties à la Convention-cadre, du fait de la notable contribution de ces émissions à la concentration de gaz à effet de serre sur la planète. Dans le cadre de l'appui qu'il apporte aux négociations sur cette question, le secrétariat de la Convention-cadre a publié plusieurs documents techniques et il met actuellement au point une plateforme Web destinée à centraliser les informations scientifiques et techniques pertinentes ainsi que les informations sur les politiques en la matière.

Dans le cadre de son Réseau mondial des réserves de biosphère, l'UNESCO mène dans les zones tampons et les zones de transition de ces réserves, des travaux de recherche appliquée qui combinent de façon innovante des actions de boisement, reboisement, déboisement évité, développement de l'énergie et des infrastructures rurales, aménagement urbain, etc., pour trouver des solutions intégrées permettant de freiner la perte de biodiversité, d'atténuer les changements climatiques et de promouvoir le développement socioéconomique. En coopération avec le PNUE, l'UNICEF participe à des campagnes de plantation d'arbres dans de nombreux pays. Le PAM participe lui aussi à des campagnes de plantation d'arbres dans le cadre de ses activités de reboisement. Pour réduire dans la mesure du possible le déboisement provoqué par les réfugiés et les autres personnes déplacées dans le monde, le HCR finance depuis longtemps des projets de reboisement dans plusieurs pays. Il finance actuellement un important projet visant à planter et à entretenir plus de 9 millions d'arbres. En outre, il réalise des projets similaires de reboisement dans des zones de rapatriement de réfugiés.

Transports

Par le biais du Fonds d'affection spéciale du FEM, la Banque mondiale et le PNUD apportent des financements aux pays et renforcent leurs capacités afin qu'ils mettent en place des systèmes de transports urbains durables. Le PNUE a également fourni une assistance technique, principalement pour des systèmes de transports urbains rapides par autobus. Le montant cumulé des financements que le FEM a consacrés aux transports durables s'élève à 170 millions de dollars, avec 2 milliards 400 millions de cofinancements.

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI) ont adopté des mesures d'atténuation des changements climatiques dans les secteurs du transport aérien et maritime. Le

coefficient d'intensité de la consommation d'énergie s'est amélioré de 70 % dans le secteur de l'aviation ces 40 dernières années et devrait s'améliorer encore de 25 % d'ici à 2020. En ce qui concerne les transports maritimes, l'Assemblée de l'OMI a adopté, le 5 décembre 2003, sa résolution A.963 (23) qui énonce les politiques et pratiques de l'Organisation pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre des navires. Ces politiques et pratiques ont toutes été incorporées par la suite à un plan d'action. Par ailleurs, le plan de travail actuel de l'OMI prévoit d'améliorer son système d'attribution d'indices d'émissions de gaz à effet de serre, d'élaborer une méthodologie pour l'établissement des données de référence pour les émissions de gaz carbonique et d'évaluer des moyens techniques, pratiques ou commerciaux de réduire les émissions. Le plan de travail est mis en œuvre selon le calendrier convenu et sera intégralement appliqué en 2009, ce qui permettra aux États Membres de l'OMI de convenir des mesures qu'il conviendra de prendre dans la première période d'engagement du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre.

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a fourni des conseils et des orientations sur la planification urbaine, y compris les systèmes de transports. Le PAM, grâce à sa politique d'achats sur place, réduit les émissions provoquées par les moyens de transport sur longue distance. En outre, il participe activement à deux projets, le « Fleet Forum » et le « Partnership for Clean Fuels and Vehicles », qui doivent permettre de réduire dans la mesure du possible l'empreinte carbone des organisations humanitaires. L'Union postale universelle (UPU) élabore actuellement un plan d'action à l'intention des opérateurs postaux qui les invite à organiser des formations à la conduite automobile économe en énergie, à rationaliser leurs itinéraires et à adopter une politique de remplacement des véhicules basée sur des considérations écologiques. L'UPU agit dans ce domaine collaboration avec le PNUE. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) soutient l'adaptation du secteur du tourisme et de son infrastructure aux effets des changements climatiques.

Fixation et stockage du carbone

La fixation et le stockage du carbone permettent d'atténuer les incidences des changements climatiques et bénéficient de l'appui de plusieurs organismes du système des Nations Unies. Cet appui consiste à promouvoir la bioséquestration et la conservation (UNESCO), à fournir des conseils et des informations techniques sur la fixation, la conservation et la substitution du carbone (FAO); et à délivrer des autorisations de piégeage du CO₂ dans les fonds sous-marins (OMI). En ce qui concerne la question du piégeage dans les fonds sous-marins, les amendements en vue d'inclure l'injection de CO₂ dans les formations géologiques sous-marines, qui figurent à l'annexe 1 au Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières^f, ont été adoptés en novembre 2006 et le texte est entré en vigueur le 10 février 2007. Le piégeage du CO₂ dans les fonds sous-marins étant maintenant soumis à l'obtention d'une autorisation, les Parties ont convenu d'élaborer des directives spécifiques pour l'évaluation des flux de dioxyde de carbone qui seront injectés dans les formations géologiques sous-marines et les ont adoptées en novembre 2007.

^f Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1046, n° 15749.

Commerce et marchés

L'Organisation mondiale du commerce (OMC), le PNUE et la CNUCED s'emploient individuellement et conjointement à étudier le couple commerce-changements climatiques. Ils mettent actuellement l'accent sur l'établissement de règles commerciales, l'élaboration d'un manuel pour aider les pays à évaluer les incidences (y compris le commerce) sur les changements climatiques (PNUE) et l'étude de nouvelles possibilités d'investissement dans le commerce international et le climat dans les pays en développement (CNUCED).

C. Technologie

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a permis de créer un certain nombre de dispositifs visant à faciliter la coopération en matière technologique et les transferts de technologies respectueuses de l'environnement. Il a ainsi été créé un Groupe d'experts du transfert de technologies qui offre ses conseils aux Parties à la Convention-cadre désireuses d'améliorer et d'accélérer la mise au point et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement. Le secrétariat de la Convention-cadre appuie les travaux du Groupe d'experts et, en collaboration avec lui, a fait rédiger plusieurs directives et manuels dans ce domaine. Une partie de ces documents concerne les questions de financement et l'autre partie concerne les soutiens à apporter aux promoteurs de projets technologiques.

L'assistance technique que le PNUD fournit pour atténuer les changements climatiques est passée de l'appui à des projets de démonstration de technologies nouvelles à la promotion des marchés de technologies climatiquement neutres. Il participe à l'évaluation des besoins techniques de 80 pays non visés à l'annexe I qui présentent un intérêt particulier du point de vue des activités d'atténuation envisagées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Fonds pour l'environnement mondial aide les pays à lever les obstacles à la diffusion des technologies, tandis que la Banque mondiale concentre ses efforts sur la promotion de nouvelles technologies en partenariat avec la communauté des bailleurs de fonds. Le PNUE, quant à lui, procède à des évaluations des sources potentielles d'énergie renouvelable, évaluations qui constituent une aide à la prise de décisions sur les politiques publiques et les investissements.

L'ONUDI contribue à l'élaboration et à la diffusion de techniques industrielles non polluantes, notamment des techniques de dépollution en fin de circuit (end of pipe), au remplacement des technologies produisant des gaz à effet de serre et, dans le cadre du Programme ONUDI-PNUE pour une production moins polluante, à la recherche des moyens de concilier production industrielle et respect de l'environnement. L'OMM, l'OMS, le FIDA, la FAO et l'AIEA mènent des activités techniques sectorielles consistant à fournir des solutions technologiques, à offrir des conseils et à promouvoir la coopération. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, qui est exécuté par le Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies, a inclus les changements climatiques dans son programme technique, qui est centré sur l'application des technologies spatiales à la gestion des ressources naturelles et à la surveillance de l'environnement. Le Programme s'occupe souvent de questions intéressant les changements climatiques, comme par exemple l'utilisation des technologies

spatiales et de leurs applications dans le cadre de stratégies d'atténuation et d'adaptation. L'Organisation mondiale du tourisme assure la diffusion et le transfert vers les pays en développement des technologies les plus récentes applicables aux transports et aux établissements de tourisme.

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a lancé un programme intitulé Patent-based Technology Analysis (Patent Landscapes): Alternative Energy Technology, qui aide les analystes à prévoir l'évolution future des technologies, de prédire le succès ou l'échec de technologies nouvelles, et à identifier des domaines potentiels de recherche-développement. Elle a commandé des études visant à mettre au point une méthode d'analyse des technologies brevetées dans le secteur de l'énergie : pétrole, gaz, charbon et énergie nucléaire, technologies alternatives, énergies renouvelables (énergie solaire, éolienne, hydraulique, biomasse, marées, énergie de la houle et énergie géothermale), piles à combustibles à l'hydrogène, fixation et stockage du carbone, rendement énergétique et économies d'énergie.

D. Financement

La Convention-cadre a créé un mécanisme de financement pour aider celles de ses Parties qui sont des pays en développement à tenir leurs engagements. Le secrétariat de la Convention-cadre aide les Parties à donner à ce mécanisme les orientations voulues. En 2007, il a lancé un projet majeur d'évaluation des flux financiers et des investissements nécessaires pour répondre de façon adéquate aux changements climatiques. Ce projet a mobilisé plus de 30 spécialistes des mesures d'adaptation et d'atténuation reconnus au plan international et a été mené en collaboration avec plusieurs organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales [dont la Banque mondiale, le PNUD, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)] ainsi qu'avec des banques et sociétés financières nationales, régionales et multinationales.

Le FEM est l'entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier de la Convention-cadre. Il appuie en priorité la mise en œuvre dans les pays en développement et les pays en transition économique d'activités visant à atténuer les changements climatiques de manière avantageuse pour tous. Entre 1992 et 2007, le FEM a alloué plus de 3 milliards 300 millions de dollars à des projets concernant le climat et contribué à mobiliser un cofinancement dépassant 14 milliards de dollars. À l'issue du quatrième exercice de reconstitution de ses ressources, le financement visé pour la période allant de 2006 à 2010 s'élève à 990 millions de dollars. Le FEM est tenu d'apporter une aide financière aux pays non visés à l'annexe I pour l'élaboration des communications nationales qu'ils doivent présenter au titre de la Convention-cadre.

Le PNUD travaille activement dans le domaine des changements climatiques depuis le début des années 80, et encore plus depuis qu'il est devenu l'un des membres fondateurs du FEM et l'un de ses principaux agents de réalisation, au début des années 90. Au cours des 15 dernières années, il a dégagé environ 3 milliards de dollars pour financer des projets dans les domaines énergétique et climatique (plus de 400 projets de grande envergure et 1 000 de petite envergure), essentiellement par l'intermédiaire du FEM, et il a ainsi contribué à mobiliser un cofinancement représentant quatre fois ce montant. Dans le cadre d'une première

série de projets approuvés au titre du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, soutenu par le Gouvernement espagnol, près de 94 millions de dollars ont été alloués à des initiatives interinstitutions visant à renforcer la capacité d'adaptation des pays en développement. En outre, en sa qualité d'agent de réalisation du FEM, le PNUD compte mobiliser en moyenne 300 millions de dollars par an entre 2008 et 2011 au profit d'activités visant à atténuer les changements climatiques.

Dans sa stratégie quadriennale, le PNUD prévoit de renforcer l'aptitude des pays à déterminer et à utiliser les moyens d'actions les plus appropriés, ce qui pourra alors contribuer à faire augmenter les flux d'investissement direct consacré aux technologies sans incidence sur le climat et aux formes de placement que n'affectent pas les changements climatiques. Il entend aussi aider les pays en développement à privilégier les technologies à faibles émissions de carbone, essentiellement en tirant parti des financements du FEM et de l'APD pour éliminer les obstacles aux investissements directs consacrés aux technologies énergétiques propres, puis en s'appuyant sur le marché de droits d'émission de carbone pour accroître la rentabilité des investissements consacrés à ces technologies. De plus, l'un des principaux objectifs du PNUD dans ce contexte est d'aider les pays à obtenir de nouvelles sources de financement pour qu'ils puissent définir, mettre à l'essai et mettre en commun des stratégies d'adaptation novatrices.

Le FIDA, en sa qualité d'agent d'exécution du FEM, prévoit d'aider les pays en développement à obtenir de celui-ci des subventions pour leurs projets d'adaptation. Il est déjà en train de mettre en œuvre dans le secteur agricole de certains pays les moins avancés (PMA) des projets de ce type, qui étaient décrits dans les programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques des pays concernés et devaient être financés par le Fonds pour les PMA (administré par le FEM). Compte tenu de l'expérience que le FIDA a acquise en matière de dégradation des sols, l'incorporation de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie dans le domaine d'intervention du FEM relatif aux changements climatiques renforce son avantage relatif dans le domaine des changements climatiques.

La Banque mondiale compte parmi ses principales entreprises le Cadre d'investissement pour les énergies propres, qui doit permettre de renforcer l'accès à l'énergie en Afrique subsaharienne, d'appuyer la transition vers une économie peu génératrice de carbone et de favoriser l'adaptation aux changements climatiques. La Banque mondiale continue de verser d'importantes subventions aux programmes mis en œuvre dans les domaines énergétique et climatique (un prêt de 668 millions de dollars a par exemple été octroyé à des projets concernant les énergies renouvelables et le rendement énergétique), et elle s'attache :

- À faire partager son expérience dans les domaines méthodologique et technique et dans celui des investissements pour faire mieux comprendre comment les mécanismes du marché peuvent profiter à ses clients, à élaborer des politiques nationales pour dégager des investissements au profit de la future coopération internationale, à évaluer comment la planification sectorielle pourrait contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et à travailler en amont dans le domaine de la planification des investissements afin de déterminer comment atténuer les répercussions néfastes que le

développement énergétique pourrait avoir sur l'environnement aux échelons local, régional et mondial;

- À favoriser les investissements consacrés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre quand cela se révèle financièrement avantageux et bénéfique pour l'environnement;
- À assurer avec les banques régionales de développement la coordination de diverses entreprises, comme l'initiative relative à l'énergie durable et aux changements climatiques et le développement des biocarburants;
- À financer la lutte contre les émissions de carbone (à laquelle elle consacre actuellement 2 milliards de dollars);
- À lancer un nouveau fonds de partenariat pour le carbone, afin d'assurer la poursuite des opérations après 2012;
- À mettre sur pied un dispositif pour éviter la déforestation.

Le Fonds monétaire international (FMI) axe ses travaux concernant les changements climatiques sur les implications macroéconomiques et budgétaires de ces changements et leurs incidences sur les marchés financiers. On trouvera en annexe à l'édition devant paraître au printemps 2008 des *Perspectives de l'économie mondiale*, publication phare du Fonds, un aperçu de ces questions et une analyse approfondie, ainsi que les conclusions à tirer du point de vue de l'action. Le FMI est en train d'établir un document distinct consacré aux conséquences budgétaires des changements climatiques, qu'il soumettra pour examen à son Conseil d'administration. Il s'intéresse en outre beaucoup aux questions liées aux biocarburants.

Mécanisme pour un développement propre

Créé par le Protocole de Kyoto pour faciliter le développement durable des pays en développement et aider les pays industrialisés à remplir leurs engagements de réduction des émissions, le Mécanisme pour un développement propre est un outil qui sert à faciliter les investissements dans des projets à faible émission de carbone dans les pays en développement et qui connaît une expansion régulière. Plusieurs organismes des Nations Unies mènent des activités qui concourent au bon fonctionnement du Mécanisme, parmi lesquels :

- Le secrétariat de la Convention-cadre fournit des services de gestion de processus et un appui organique au Conseil exécutif du Mécanisme pour l'aider dans ses missions de désignation des organismes d'exécution, d'approbation des méthodes, d'homologation des projets, de délivrance de certificats de réduction d'émissions, etc. Il exerce aussi des fonctions de catalyseur et de facilitateur pour le Cadre de Nairobi, qui a pour objectif d'aider les pays en développement à mieux exploiter les possibilités offertes par le Mécanisme. Enfin, il a créé, en collaboration avec le Centre sur l'énergie, le climat et le développement durable établi par le PNUE à Risoe (Danemark), un « bazar du Mécanisme pour un développement propre » qui est un lieu d'échange d'informations entre acheteurs, vendeurs et prestataires de services participant au Mécanisme;
- L'AIEA s'attache à renforcer les capacités dans les domaines de la planification énergétique et environnementale et de l'établissement de modèles

pour l'atténuation des changements climatiques (y compris les mécanismes de Kyoto);

- Le PNUE s'emploie à renforcer les capacités institutionnelles et humaines ainsi que les cadres commerciaux et réglementaires propices à l'élaboration et à l'exécution de projets relevant du Mécanisme;
- Le PNUE et le PNUD ont arrêté un plan de travail commun sur le Mécanisme pour un développement propre en Afrique en vue d'offrir une assistance technique, de renforcer les capacités et d'élaborer des projets. Le Partenariat sur le climat qu'ils ont créé a pour but de mettre en place d'ici à 2008 un programme multirégional intégré et appuyé par les donateurs, destiné à renforcer les capacités dans le cadre du Mécanisme. Il s'agira de déterminer les besoins de chaque pays à trois étapes : a) la mise en place dans les pays hôtes de procédures efficaces pour l'examen et la validation des activités relevant du Mécanisme; b) la définition des possibilités s'offrant du point de vue du développement durable aux secteurs et industries clefs dans le domaine du commerce des unités de réduction des émissions, et l'élimination des obstacles politiques; c) l'offre aux industriels de services de gestion de projets afin de créer un marché pour les projets en rapport avec les émissions de carbone qui ont de fortes retombées sur le développement des pays (offre qui sera suspendue une fois ce marché opérationnel);
- La CNUCED met à disposition du matériel de formation portant sur les règles du Mécanisme;
- L'ONUDI s'attache à renforcer les capacités pour permettre l'élaboration de projets relevant du Mécanisme et l'évaluation de projets industriels, ainsi qu'à promouvoir l'accès aux investissements consacrés aux technologies à haut rendement énergétique;
- L'OIT a défini des critères sociaux et procédé à des consultations sur les transferts relevant du Mécanisme;
- La CEA étudie la possibilité d'incorporer les questions liées au Mécanisme (comme les énergies renouvelables et le rendement énergétique) dans le programme ClimDev-Afrique, dans le but d'aider les pays de ce continent à attirer davantage d'investissement étranger direct;
- La CESAP élabore des directives relatives au Mécanisme à l'intention des administrations locales.

Marché de droits d'émission de carbone

Actuellement, le système des Nations Unies mène les activités suivantes dans le domaine du marché de droits d'émission de carbone :

- Le FEM s'emploie à éliminer les obstacles qui entravent le bon fonctionnement des marchés des technologies, à offrir des garanties contre les risques afin de faire progresser les projets relatifs au commerce des unités de réduction des émissions, et à classer les crédits d'émission de carbone;
- Le PNUE et le secrétariat de la Convention-cadre administrent une bourse de projets en ligne sous le nom de « CDM Bazaar »;

- Le PNUD appuie les marchés de produits de base environnementaux pour permettre aux pays en développement d'avoir davantage accès au marché de droits d'émission de carbone. Jusqu'à présent, le PNUD s'est attaché à renforcer les capacités de mise en œuvre conjointe du Mécanisme pour un développement propre dans plus de 20 pays, et il vient de créer le Mécanisme de financement Carbone et objectifs du Millénaire, qui doit permettre aux pays, en particulier à ceux auxquels le Mécanisme pour un développement propre n'a pas encore profité, de mieux tirer parti du développement. D'après un rapport que la Convention-cadre a établi récemment, des crédits additionnels atteignant entre 15 et 100 milliards de dollars pourraient être dégagés chaque année grâce au Mécanisme. Ils serviraient à promouvoir le développement durable dans les pays en développement jusqu'en 2030;
- La CNUCED contribue à l'élaboration d'un guide national sur le Mécanisme pour un développement propre destiné aux investisseurs, pour permettre aux entreprises de pays en développement de profiter des nouveaux marchés de droits d'émission de carbone et d'y participer.

Partenariats avec le secteur privé

Le partenariat établi entre le PNUE et le secteur financier au titre de l'Initiative du PNUE relative au financement, qui regroupe plus de 160 entités privées, a pour but de sensibiliser davantage ce secteur aux problèmes liés aux changements climatiques ainsi que de l'inciter à participer avec dynamisme aux travaux menés pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter. Le PNUD, le Pacte mondial, d'autres entités des Nations Unies et des initiatives menées par le système visent eux aussi à renforcer la participation du secteur privé.

E. Domaines d'activité intersectoriels

Éducation

En tant qu'organisme chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, l'UNESCO a pour objectif suprême de sensibiliser davantage le grand public, de renforcer l'éducation et de donner accès à tous à l'information et aux connaissances nécessaires pour promouvoir les actions sociales qui permettront d'atténuer les causes des changements climatiques et de favoriser l'adaptation à leurs incidences. Le programme de l'UNESCO sur l'éthique de l'environnement englobe des activités qui visent à éduquer le public et à le sensibiliser aux dimensions éthiques des changements qui touchent l'environnement, afin que des politiques légitimes et efficaces soient élaborées et appliquées. Il comprend des activités visant à déterminer comment évaluer les besoins et les droits des générations futures, et comment déterminer ce qui doit être protégé, à quel prix et avec quelles conséquences.

En coopération avec le PNUE, l'UNICEF est en train de mettre au point des modules pédagogiques sur l'environnement destinés aux écoles adaptées aux besoins des enfants. Ces modules sont conçus pour promouvoir auprès des écoles et des communautés le recours aux énergies renouvelables et durables, et ils favorisent l'implication active de la communauté et l'autonomisation des jeunes. Ils feront partie du programme relatif aux écoles adaptées aux besoins des enfants, et seront ajustés en fonction des besoins de chaque pays. En outre, leur mise en œuvre

s'inscrira dans les cadres et les directives nationaux en matière d'éducation et d'environnement.

Sensibilisation et mobilisation

Le Secrétaire général a décidé de s'attacher en priorité à sensibiliser les hauts dirigeants aux effets que sont susceptibles d'avoir les changements climatiques et à la nécessité d'agir de toute urgence. Tout comme il est indispensable que les responsables politiques se sentent concernés pour qu'ils décident de prendre des mesures en vue de faire face aux changements climatiques, il est fondamental de mieux informer les citoyens pour que chacun s'implique.

Dans le cadre des activités qu'il mène pour faciliter l'application de l'article 6 de la Convention-cadre, le secrétariat de la Convention-cadre a organisé plusieurs ateliers chargés d'évaluer les besoins, de hiérarchiser les priorités, de mettre les expériences en commun et d'échanger des informations sur la question de la sensibilisation du public. Il a aussi créé un réseau d'échanges d'informations en ligne appelé CC:iNet. Enfin, il met actuellement au point une stratégie visant à mobiliser les organismes des Nations Unies susceptibles de fournir un concours technique ou financier dans ce domaine et à encourager la formation de partenariats avec d'autres organisations. Le PNUE s'est joint à cette initiative, où il joue un rôle actif en soutien au programme de travail de New Delhi. Des discussions sont en cours avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, l'UNESCO et l'UNICEF en vue d'une éventuelle collaboration.

L'UNESCO travaille avec les organismes nationaux et communautaires de radiodiffusion pour renforcer les capacités des médias et donner plus largement accès aux informations sur les changements climatiques. Le PNUE, l'OMM, l'OMS, l'UIT, la FAO et l'AIEA œuvrent eux aussi activement dans ce secteur. Le PNUE mène ainsi des campagnes de sensibilisation dans les pays en développement et communique directement avec les jeunes et les journalistes, grâce au travail qu'il mène en collaboration avec les collectivités locales.

Dans son *Rapport mondial sur le développement humain de 2007/2008*⁸, le PNUD examine les liens entre les changements climatiques et le développement humain. Sur la base du rapport de 2007, ses bureaux de pays sont en train de planifier l'élaboration des rapports nationaux sur le développement humain, dont certains seront axés sur les répercussions des changements climatiques sur le développement économique et humain et la planification de l'énergie à l'échelon national.

Le HCR met lui aussi en œuvre des projets, officiels ou non, concernant l'éducation et la sensibilisation aux questions environnementales dans le cadre de nombre de ses programmes. Il appuie dans divers pays l'exécution de programmes de formation, à l'échelon national ou dans les camps, portant sur la gestion rationnelle de l'environnement. Ces programmes sont destinés aux représentants des gouvernements, aux partenaires opérationnels, aux déplacés et au personnel du HCR. Quant à l'OMT, elle participe à des travaux de recherche et s'attache à diffuser des connaissances sur les corrélations entre les changements climatiques et le tourisme.

⁸ Basingstoke, Royaume-Uni, Palgrave Macmillan, 2007.

Annexe II

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination : action coordonnée du Système des Nations Unies face aux changements climatiques

I. Introduction

La réalité de plus en plus solidement établie des changements climatiques, de leurs conséquences économiques, sociales et écologiques et de leur caractère peut-être irréversible place la communauté internationale devant l'un des défis les plus complexes et les plus graves auxquels elle soit confrontée. Ces changements climatiques se feront sentir sur tous, mais plus durement encore sur les pauvres et les populations vulnérables. La réponse à leur apporter devra par conséquent se situer dans une perspective de développement durable et d'équité, qui tienne compte de la vulnérabilité (mais aussi de la résilience) des pauvres, de l'importance de la croissance économique et de la nécessité de réduire la pauvreté, et s'inscrire dans une approche globale du développement durable déclinée sous les trois dimensions économique, sociale et écologique.

Sous la direction du Secrétaire général, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coopération (le « Conseil des chefs de secrétariat ») a décidé de mobiliser les compétences respectives de ces organismes dans le cadre d'une approche coordonnée des changements climatiques. Cette décision répond au double souci d'appuyer les négociations internationales qui visent à parvenir à un accord relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques^a (la « Convention-cadre »), et d'apporter un soutien coordonné aux efforts que déploient les États Membres, aux niveaux national, régional et mondial, pour relever le défi des changements climatiques sous tous ses aspects. Le système des Nations Unies doit mobiliser collectivement, à un niveau peut-être jamais atteint encore, les énergies de toutes ses composantes pour les intégrer pleinement à la réponse de la communauté internationale à ce défi.

La réunion de haut niveau sur les changements climatiques que le Secrétaire général a convoquée le 24 septembre 2007 pour relancer le consensus politique a vu les dirigeants mondiaux réaffirmer sans équivoque leur volonté de mener une action concertée. Ces dirigeants sont convenus que l'ONU offre un cadre multilatéral idoine pour cela et que la Convention-cadre sur les changements climatiques est la seule plate-forme à partir de laquelle le futur régime international peut être négocié. Dans son quatrième rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a confirmé que les émissions anthropiques de gaz à effet de serre ont un impact significatif et néfaste sur l'évolution du climat, souligné les dangers que présente la hausse des températures moyennes mondiales et offert une analyse préliminaire des moyens de lutter contre les changements climatiques et des coûts à prévoir. C'est pourquoi les mesures d'atténuation et d'adaptation à ces changements doivent commencer immédiatement.

^a Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

Le présent document a été établi par le Conseil des Chefs de secrétariat et constitue une première étape vers une définition des principaux champs d'intervention des divers organismes des Nations Unies et la conception d'une structure efficace de coordination de leur action. Il souligne le rôle essentiel assigné à l'ONU – tant sur le plan scientifique que sur le plan de l'évaluation, de la surveillance et de l'alerte précoce – pour informer les actions à mener. Il décrit le soutien que l'ONU peut apporter aux efforts déployés au triple niveau national, régional et mondial dans les quatre grands domaines sur lesquels portent les négociations en cours sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : atténuation, adaptation, technologie et financement. Le présent document passe aussi en revue les principaux secteurs sur lesquels les organismes des Nations Unies pourraient faire porter leur action. Enfin, il décrit comment ces organismes s'efforcent de faire en sorte que leurs propres activités soient climatiquement neutres.

Le présent document est une œuvre en mouvement qui évoluera en fonction des délibérations internationales menées actuellement sous l'égide de la Convention-cadre ainsi que dans d'autres enceintes intergouvernementales. Le Conseil des Chefs de secrétariat continuera d'étudier un dispositif de coordination articulé autour de catégories d'activités pour lesquelles tel ou tel organisme agira comme chef de file. Un tableau joint au document donne, à titre indicatif, une liste de services que pourraient offrir les différents organismes du système des Nations Unies pour faciliter la mise en œuvre des décisions qui seront adoptées à l'issue du présent cycle de négociations sur les changements climatiques. Ce tableau évoluera lui aussi au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux problèmes sur lesquels les organismes des Nations Unies seront appelés à coopérer.

II. Les fondations de l'action de l'ONU face aux changements climatiques : analyse scientifique, évaluation, surveillance et alerte précoce

La réponse aux changements climatiques doit s'appuyer sur une analyse et une évaluation globale de données scientifiques fiables et être informée par une observation permanente des faits, des tendances et des découvertes les plus nouvelles. Il faudra notamment investir des efforts accrus pour mieux comprendre les fondements scientifiques des nouveaux problèmes et menaces ainsi que leurs impacts sociaux et économiques.

La création, l'augmentation et l'exploitation de notre socle de connaissances sur les changements climatiques constituent une activité prioritaire de plusieurs organismes des Nations Unies qui s'emploient à recueillir les données scientifiques et techniques fiables et objectives nécessaires pour élaborer des politiques ancrées dans la réalité. C'est à quoi s'emploie aussi le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Dans ce domaine, la constitution de systèmes de prévision météorologique et climatique à l'échelle mondiale sont un outil exceptionnel extrêmement important qui exigera de la part des États Membres un engagement soutenu.

La capacité des pays à observer l'évolution du climat et à exploiter les prévisions climatiques est cruciale pour l'étude de stratégies efficaces d'atténuation et d'adaptation et pour la conception de dispositifs d'alerte précoce sur les

phénomènes et dangers climatiques extrêmes. Il importe donc d'augmenter les investissements dans des travaux scientifiques visant à améliorer la prévision du climat, à trouver des solutions aux problèmes en voie d'émergence, à réduire les incertitudes et à disposer d'informations chiffrées plus précises aux niveaux local et régional. De même, les dispositifs d'alerte précoce aident en effet à identifier les catastrophes naturelles et à réduire leurs effets.

Pour renforcer et exploiter au mieux notre socle de connaissances sur les changements climatiques, le système des Nations Unies peut apporter sa contribution sous les formes suivantes :

- Créer des réseaux régionaux et mondiaux de producteurs de données et d'informations scientifiques en les dotant d'une plate-forme centrale qui renforcera leurs capacités, améliorera leurs synergies et facilitera la collaboration entre eux;
- Faciliter une évaluation périodique par le Groupe d'experts intergouvernemental des informations scientifiques, techniques et socioéconomiques ainsi que leur diffusion auprès de la communauté internationale;
- Mettre au point des outils permettant d'évaluer la vulnérabilité aux changements climatiques et l'impact de ces changements, y compris l'impact des phénomènes extrêmes;
- Renforcer les capacités nationales d'observation, de prévision et d'évaluation des impacts climatiques ainsi que les capacités d'exploitation des informations dans un but de planification des actions de protection civile et de réduction des risques de catastrophes, notamment par l'analyse des tendances démographiques et de l'urbanisation;
- Asseoir la formulation des politiques publiques sur des bases scientifiques plus solides en facilitant l'accès à l'information, en améliorant la pertinence nationale des informations disponibles et en organisant des consultations entre scientifiques et décideurs; et
- Veiller à ce que l'accord-cadre permette aux satellites et aux radars terrestres d'assurer des fonctions d'observation et de collecte de données climatiques.

III. Soutien à apporter aux plans d'action nationaux, régionaux et mondial relatifs aux changements climatiques

Les négociations intergouvernementales en cours sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'articulent autour des quatre volets suivants : adaptation, atténuation, technologie et financement, parmi lesquels l'adaptation et l'atténuation sont des objectifs, tandis que le financement et la technologie constituent les moyens d'atteindre ces objectifs. La Convention-cadre est gouvernée par les États Membres et administrée par un secrétariat; celui-ci est également chargé de centraliser les contributions fournies par le système des Nations Unies en fonction des besoins des négociations intergouvernementales.

Pour répondre aux attentes croissantes de la communauté internationale, le système des Nations Unies doit exploiter au maximum ses atouts afin qu'il puisse :

constituer l'enceinte neutre requise par les négociations en cours; créer la confiance et mobiliser des appuis politiques de haut niveau; et obtenir la participation, l'adhésion et l'appropriation du processus par un large éventail de parties prenantes. Chaque organisme des Nations Unies a un rôle à jouer dans la mobilisation de cet effort collectif, dans l'appui à donner aux États Membres et dans la création des conditions nécessaires à un futur accord sous l'égide de la Convention-cadre.

Au plan national, les organismes des Nations Unies ont les capacités analytiques et opérationnelles nécessaires pour aider les pays à définir leurs priorités, leurs stratégies et leurs politiques nationales d'atténuation et d'adaptation ainsi que leurs politiques sectorielles de développement durable intégré. Il importe au plus haut point qu'ils coordonnent la mise en œuvre de leurs capacités respectives pour assurer l'efficacité et la cohérence de leurs interventions au service des pays. La nécessité de relever le défi des changements climatiques confère aussi une importance critique aux mesures prises actuellement en vue de renforcer l'« unité d'action » du système des Nations Unies.

A. Adaptation

Les tendances observables des changements climatiques montrent déjà des effets néfastes sur des pays répartis sur toute la planète. Les pays les moins développés et les petits états insulaires en développement, en particulier, supportent déjà le gros des effets induits par une variabilité climatique accrue et par des phénomènes météorologiques extrêmes et imprévisibles. Bien qu'au niveau politique la priorité soit toujours de réaliser un accord international sur des mesures d'atténuation, la question de l'adaptation est maintenant devenue critique.

La réunion de haut niveau du 24 septembre 2007 a permis aux dirigeants mondiaux de souligner l'importance de l'adaptation et d'exprimer leur solidarité avec les pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Ils ont reconnu à quel point ces changements entravaient la réalisation des priorités nationales, en particulier dans les domaines couverts par les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont aussi reconnu clairement que les politiques de développement et les politiques d'adaptation doivent être complémentaires et permettre aux pays concernés de continuer à mettre en œuvre des stratégies de croissance économique durable et d'amélioration de leur niveau de vie.

Les participants à la réunion de haut niveau ont préconisé une meilleure planification nationale et internationale au service du développement durable, soutenue par un renforcement des capacités nationales et par des financements accrus. Ils ont souligné l'importance des « programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques » comme moyen de répondre aussi bien aux besoins à long terme qu'aux besoins immédiats de mesures d'adaptation. Ils ont aussi demandé que de nouveaux financements soient distribués, par l'intermédiaire de dispositifs comme le Fonds pour l'adaptation.

Les liens entre réduction des risques de catastrophe, changements climatiques et perspectives de développement ont été régulièrement évoqués par les participants. Ils ont affirmé qu'il importait de réduire les risques de catastrophe et de renforcer la résilience des communautés locales face aux phénomènes météorologiques extrêmes, notamment par une planification et un renforcement systématiques des capacités.

On sait que les changements climatiques aggravent la vulnérabilité des catégories sociales les plus vulnérables et les moins autonomes, et que leurs effets se feront sentir plus durement sur les femmes. C'est pourquoi les futures approches mondiales et nationales et les réponses stratégiques à des situations sectorielles spécifiques devront tenir compte de la situation des femmes, reposer sur de solides analyses de cette situation et intégrer une perspective sexospécifique.

Le système des Nations Unies peut aider les pays en développement à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans leurs politiques nationales, leurs stratégies sectorielles et leurs plans d'investissement, tant à court qu'à long terme. Il faudra notamment que la formulation des politiques macroéconomiques et des outils budgétaires de ces pays tienne compte des objectifs de la lutte contre les changements climatiques. Leur stratégie à long terme devra aussi intégrer de nouveaux modes de production, de consommation et d'emploi.

La contribution du système des Nations Unies pourrait prendre les formes suivantes :

- Favoriser et appuyer la formulation de stratégies nationales d'adaptation répondant aux besoins tant à court qu'à long terme, notamment par l'adoption des textes législatifs et réglementaires, des politiques et des programmes sectoriels nécessaires;
- Aider les pays à procéder à des analyses coûts-avantages en matière sociale et économique, à protéger leurs investissements contre les changements climatiques et à aménager leur territoire;
- Renforcer les capacités nationales de formulation de politiques intégrées et d'adoption de systèmes d'alerte précoce efficaces basés sur une meilleure analyse des vulnérabilités aux catastrophes naturelles et autres risques climatiques;
- Recueillir, organiser, analyser et diffuser les bonnes pratiques et les connaissances tirées de l'expérience, notamment celles qui concernent les programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques et les projets pilotes de mise en œuvre;
- Renforcer la résilience au niveau local en encourageant les capacités d'adaptation autonomes et en favorisant systématiquement une adaptation ancrée dans les communautés locales;
- Renforcer la coopération régionale au service de l'adaptation;
- Mettre au point des politiques visant à accompagner les transitions du marché du travail, à créer de nouvelles sources d'emplois durables et à renforcer la capacité des entreprises, des syndicats et des administrations à anticiper les évolutions du marché du travail et à adopter des mesures efficaces et équitables d'adaptation;
- Aider les pays à accompagner les secteurs particulièrement vulnérables comme le tourisme, en tenant compte de ce que, dans de nombreux pays, une approche globale de la réduction de la pauvreté, de la protection de la nature et de l'égalité des sexes est indispensable;
- Renforcer la capacité d'assurer une protection et une gestion durable des services rendus à l'humanité par les écosystèmes et la biodiversité, qui sont

indispensables pour maintenir la résilience face aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes, et d'assurer la préservation de ressources génétiques essentielles;

- Renforcer la capacité des décideurs à asseoir leur planification du développement durable sur une meilleure exploitation des données et informations démographiques.

B. Atténuation

Parmi les dirigeants qui ont participé à la réunion de haut niveau sur les changements climatiques, nombreux sont ceux qui ont évoqué l'importance de fixer des objectifs d'atténuation concrets, en particulier celui de réduire de moitié les émissions d'ici à 2050 et celui de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 2 °C. Plusieurs dirigeants de pays industrialisés se sont déclarés prêts à souscrire à des réductions plus importantes des émissions, tandis que plusieurs dirigeants de pays en développement ont admis l'importance de prendre des mesures plus énergiques de contrôle des émissions dans un nouveau cadre juridique qui serait à la fois équitable et en cohérence avec le principe de responsabilités communes mais différenciées.

Le défi de l'atténuation peut être relevé. Pour cela, on peut compter sur toute une série de technologies dont certaines sont déjà disponibles et d'autres sont à l'étude. De même, les gouvernements ont à leur disposition une large gamme de politiques publiques et d'instruments nationaux, notamment des instruments basés sur le marché. Au niveau international, des outils comme les échanges de droits d'émission et le Mécanisme de développement propre offrent déjà des primes à l'investissement dans l'atténuation. Le principal objectif est de réduire substantiellement les émissions des pays industrialisés et de freiner la rapide augmentation des émissions des économies émergentes en encourageant celles-ci à choisir des formules de développement plus propres et à privilégier le développement durable et l'élimination de la pauvreté. De nombreuses économies en développement sont déjà en train de mettre au point, voire d'appliquer, des stratégies d'atténuation, mais l'adoption de mesures d'incitation appropriées en leur faveur les encouragerait à fournir des efforts nettement plus importants dans ce sens.

Le système des Nations Unies peut aider les pays en développement à adopter systématiquement des plans et politiques intégrés d'atténuation qui soient à la fois en cohérence avec leurs objectifs de développement et sans effet négatif sur leur croissance économique.

La contribution du système des Nations Unies pourrait prendre les formes suivantes :

- Aider les pays en développement à formuler et appliquer des stratégies nationales d'atténuation qui ralentissent l'augmentation de leurs émissions de gaz à effet de serre, voire réduisent ces émissions, tout en favorisant leur développement durable et une croissance économique plus propre;
- Appuyer l'intégration des politiques d'atténuation dans les stratégies de développement national, en visant d'abord les secteurs suivants : énergie, bâtiments et travaux publics, agriculture, transports, secteur manufacturier, secteur forestier et aménagement du territoire;

- Évaluer, illustrer et diffuser les avantages secondaires des actions d'atténuation;
- Aider les pays en développement à évaluer leur potentiel d'atténuation et à mesurer l'impact de leurs mesures de réduction des gaz à effet de serre (et notamment à dresser un inventaire national de leurs émissions de gaz à effet de serre et à rédiger la communication correspondante);
- Faciliter l'adoption de réglementations nationales favorables aux programmes d'atténuation;
- Accélérer le financement des unités de réduction des émissions de gaz carbonique grâce à des choix stratégiques qui aident les pays en développement à miser sur l'atténuation et à l'intégrer dans leurs plans de développement et dans leurs modèles d'investissement.

C. Technologie

Les dirigeants qui ont participé à la réunion de haut niveau ont souligné le rôle essentiel que les technologies propres et les technologies de l'adaptation sont appelées à jouer dans le contexte du développement durable. Ils sont convenus que les solutions technologiques existent, mais qu'il faudra adopter les dispositifs et les outils de coopération nécessaires pour accélérer leur mise en œuvre et leur diffusion, et qu'il faudra aussi renforcer les mécanismes actuels de transfert de technologie et de coopération.

Il faudra en particulier instituer une coopération internationale dans le domaine de l'énergie de façon à aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement tout en se convertissant progressivement aux technologies à faible émission de carbone, aux énergies renouvelables et à des utilisations plus propres des combustibles fossiles. Il y a là un rôle à jouer pour l'ONU tant sur le plan du renforcement de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle que sur celui de l'adoption et de la diffusion des technologies à faible émission de carbone.

La contribution du système des Nations Unies pourrait prendre les formes suivante :

- Mettre au point les politiques générales nécessaires pour accélérer le transfert, la mise en œuvre et la diffusion des solutions technologiques actuelles et futures;
- Encourager la création de partenariats bilatéraux, multilatéraux et secteur public-secteur privé pour la recherche et le développement technologique;
- Encourager les gouvernements et le secteur privé, notamment le secteur financier, à mener ensemble une action soutenue de promotion du marché des nouvelles technologies;
- Apporter une aide technique aux pays en développement pour qu'ils puissent procéder à des évaluations de leurs besoins technologiques, améliorer ces évaluations et les convertir en projets de transfert de technologie qui répondent aux normes des organismes de financement et suscitent leur intérêt;

- Mettre au point des normes internationales de maîtrise de l'énergie visant à accroître le rendement des technologies actuelles et futures dans le secteur manufacturier et les autres secteurs.

D. Financement

Les investissements nécessaires à l'échelle mondiale pour placer la planète sur une trajectoire énergétique plus respectueuse de l'environnement seraient de l'ordre de 15 à 20 billions de dollars (15¹² à 20¹² dollars) des États-Unis étalés sur les 20 à 25 prochaines années. Si les choix qui seront faits en matière d'investissement sont basés sur de solides raisons économiques et des données scientifiques fiables qui chiffrent les coûts à leur juste valeur, ils pourront opérer des changements considérables. Les participants à la réunion de haut niveau ont souligné la nécessité de mettre à la disposition des pays en développement de nouvelles ressources pour les aider à investir et à renforcer leurs capacités. Les gouvernements et le secteur privé seront appelés à fournir le gros de ces investissements, mais le système des Nations Unies peut aider les gouvernements concernés à fonder leurs choix sur de solides critères scientifiques et techniques. Il faudra aussi coordonner de plus en plus étroitement l'accès aux ressources disponibles et leur utilisation, car la prolifération des dispositifs de financement risque d'entraîner une dispersion des efforts ainsi que des pertes de cohérence et d'efficacité.

Le commerce international, qui a partie liée avec les choix de financement et d'investissement, peut jouer un rôle favorable dans la lutte complexe à mener contre les changements climatiques. La création d'un libre marché mondial des technologies de l'environnement est un outil essentiel pour faire face à la vulnérabilité climatique et pour stimuler l'adaptation. La libéralisation des échanges peut en effet faciliter l'adaptation aux changements climatiques. Une heureuse issue aux négociations du Cycle de Doha sur les biens et services environnementaux pourrait élargir l'accès aux technologies de l'adaptation et de l'atténuation et aider les pays concernés à investir dans ces technologies. De même, les règles de l'Organisation mondiale du commerce qui régissent le commerce des services financiers ont un rôle à jouer dans l'opérationnalisation de tout système d'échange marchand de crédits ou de droits d'émission.

La contribution du système des Nations Unies pourrait prendre les formes suivantes :

- Aider les gouvernements à formuler les politiques qui leur permettront d'orienter les investissements et les flux financiers vers des actions d'atténuation et d'adaptation;
- Appuyer le renforcement des capacités nationales de mobilisation et d'utilisation des ressources nécessaires pour mettre en œuvre des politiques favorables à une croissance durable;
- Soutenir les efforts tendant à renforcer les mécanismes internationaux de financement, notamment le Fonds mondial pour l'environnement;
- Soutenir les actions tendant à mobiliser de façon plus efficace les fonds publics, à encourager les investissements privés et à faciliter les flux d'investissements et les projets de financement;

- Appuyer les efforts tendant à améliorer les outils du marché du carbone, notamment une application élargie du Mécanisme pour un développement propre, et à relancer le Cadre de Nairobi en vue de faciliter la participation des pays en développement au Mécanisme;
- Soutenir la mise en place du Fonds pour l'adaptation;
- Soutenir les actions de libéralisation du commerce et des investissements dans les biens, services et technologies qui facilitent les actions d'atténuation;
- Aider à faire en sorte que les mesures d'économie d'énergie trouvent plus facilement des financements, y compris du côté du marché des droits d'émission de carbone.

IV. Coordination des activités du système des Nations Unies dans les secteurs clés

On trouvera dans la présente section une description succincte des moyens par lesquels le système des Nations Unies, soucieux de présenter un front uni dans la lutte contre les changements climatiques, peut coordonner ses activités dans différents secteurs, y compris quelques secteurs transversaux. Les engagements sectoriels doivent être liés aux grands domaines sur lesquels portent les négociations en cours, à savoir l'adaptation, l'atténuation, la technologie et le financement, et être corrélés aux travaux qui se poursuivent sur les données scientifiques, l'évaluation et la surveillance. Ce dispositif est illustré dans le tableau présenté à la fin de la présente annexe, qui montre les liens plus ou moins étroits existant entre les secteurs mentionnés et les quatre grands domaines de négociation.

La coordination des activités du système des Nations Unies au niveau des secteurs ou des thèmes peut s'appuyer, dans certains cas, sur des configurations préexistantes comme ONU-Énergie, ONU-Eau, ONU-Océans, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ou le Groupe de la communication des Nations Unies. Dans certains domaines, un organisme des Nations Unies fait naturellement fonction de chef de file en raison de son mandat, tandis que dans d'autres domaines les responsabilités sont plus partagées. L'importance des problèmes posés par les changements climatiques exige en tout état de cause une collaboration renforcée au sein de chaque secteur et entre eux, ainsi que l'adoption d'un dispositif de coordination efficace pour encadrer l'action de tous. Le système des Nations Unies continuera de mettre au point sa réponse à ce besoin de coordination au fur et à mesure de l'évolution des discussions et négociations intergouvernementales.

Énergie

L'énergie se trouve au cœur de l'impératif d'atténuation. Dans le monde développé, les modèles de consommation énergétique actuels exacerbent le problème. Dans le monde en développement, le défi est plutôt pour les États d'ouvrir à 2 milliards de personnes l'accès à des formes d'énergie modernes sans compromettre la réalisation de leurs objectifs généraux de développement. Il faudra donc que les pays industrialisés procèdent à des réductions plus nettes de leurs émissions, et que les pays en développement fassent plus d'efforts pour résoudre

dans le respect de l'environnement leur problème d'accès à l'énergie. Le système des Nations Unies mène des activités à la fois de formulation et de mise en œuvre des politiques auxquelles il devra donner une plus grande cohérence de façon à concilier atténuation des changements climatiques et accès à l'énergie.

La contribution du système des Nations Unies pourrait prendre les formes suivantes :

- Améliorer la capacité nationale des pays en développement à intégrer les changements climatiques dans leur stratégie de promotion des énergies durables afin qu'ils puissent satisfaire leurs besoins croissants d'énergie en privilégiant les énergies renouvelables, les économies d'énergie, les technologies à faible émission de carbone et les technologies propres à combustibles fossiles;
- Exploiter l'immense potentiel de coopération qui existe avec le secteur privé, en particulier sur le plan du financement et des technologies;
- Améliorer l'analyse des systèmes de transport, en privilégiant les modes de transport propres (le transport maritime, par exemple);
- Améliorer les rendements énergétiques dans le secteur manufacturier, grâce à l'élaboration de normes, à l'étiquetage des produits et à des procédures d'homologation tant des appareils ménagers que des équipements industriels;
- Offrir des analyses techniques et économiques objectives des technologies intéressant les changements climatiques, et notamment des analyses de l'expérience acquise dans l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
- Améliorer l'accès des ménages, des écoles et des établissements sanitaires aux énergies propres et sensibiliser la population à la corrélation entre santé infantile et énergie propre; et
- Utiliser plus systématiquement le dispositif ONU-Énergie pour renforcer la cohérence des activités du système des Nations Unies qui concernent le secteur énergétique.

Agriculture et pêche

L'agriculture est simultanément source et puits de gaz à effet de serre, productrice et consommatrice d'énergie. Elle est donc à la fois cause, victime et moyen d'atténuation des changements climatiques. On prévoit que les variations climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes auront des effets de plus en plus néfastes sur l'agriculture, en particulier dans les pays en développement, qui ont moins de possibilités d'adaptation. Les incertitudes se multiplieront tout au long de la chaîne alimentaire, depuis les rendements des cultures jusqu'aux flux commerciaux. Des tensions croissantes se feront sentir sur les ressources en eau, la terre, la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes terrestres. Elles mettront en jeu la sécurité alimentaire et la capacité de nourrir une population mondiale qui approchera les 9 milliards d'êtres humains en 2050.

De même, l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes marins, côtiers, estuariens et dulcicoles affectera une grande partie des 200 millions de

personnes dont la subsistance dépend directement ou indirectement de la pêche, en raison des modifications que subiront les ressources aquatiques, leur distribution et leur productivité. Il en résultera une vulnérabilité accrue des communautés concernées et une fréquence accrue de catastrophes naturelles telles que les inondations et les cyclones.

Si elle n'est pas correctement gérée, la conversion des terres agricoles d'une production vivrière à la production de biocarburants risque d'entraîner une hausse des prix des denrées alimentaires, d'aggraver l'insécurité alimentaire et d'exacerber la pauvreté des populations rurales et les inégalités entre les sexes.

La contribution du système des Nations Unies pourrait prendre les formes suivantes :

- Renforcer la capacité des pays à définir les mesures d'adaptation et d'atténuation qu'ils appliqueront à leurs secteurs agricole, halieutique et forestier, notamment dans le cadre d'une gestion durable des terres et des eaux;
- Fournir un appui technique accru aux agriculteurs pour les aider à mettre au point et utiliser des modes différents d'exploitation agricole;
- Améliorer la collecte de données et d'informations sur les effets induits par les changements climatiques sur les différents types d'agriculture, sur la pêche, sur les populations rurales et sur la sécurité alimentaire, et soutenir l'amélioration des prévisions météorologiques à court terme et des projections à moyen terme;
- Approfondir l'analyse des rapports entre les biocarburants, la sécurité alimentaire, les modes d'exploitation des sols et de la ressource hydrique et la biodiversité;
- Favoriser la recherche sur les variétés résistantes à la sécheresse et à la salinité;
- Favoriser la recherche sur les biocarburants de deuxième génération obtenus à partir de cellulose, de déchets et d'autres matières qui réduisent la concurrence avec les cultures vivrières pour la terre et pour l'eau;
- Soutenir des projets de fixation du carbone basés sur la remise en état de terres dégradées et une meilleure gestion des terres agricoles;
- Mettre au point des instruments financiers permettant d'indemniser les petits agriculteurs pour les services écologiques qu'ils rendent lorsqu'ils adoptent des méthodes d'exploitation agricole et forestière qui réduisent les émissions de carbone.

Eau

Les changements climatiques entraîneront sur le cycle hydrologique des effets importants qui auront des répercussions sur les réserves d'eau douce et sur la fréquence des crues et des sécheresses. Ces répercussions seront considérables, et c'est probablement sur les populations les plus vulnérables que leur poids se fera le plus sentir. Les éventuelles pénuries d'eau et les phénomènes météorologiques extrêmes risquent de ralentir le développement, de compromettre la sécurité et les moyens de subsistance des populations, d'entraîner des effets importants sur l'agriculture et l'industrie et de provoquer des mouvements de population et des migrations. Les pénuries d'eau risquent aussi de déclencher des conflits.

L'adaptation aux changements climatiques devra s'appuyer sur des interventions classiques tant incitatives que dirigistes et exigera peut-être des réorientations majeures dans la planification et la conception des investissements hydrauliques.

La contribution du système des Nations Unies pourrait prendre les formes suivantes :

- Aider à mieux comprendre les effets de la variabilité climatique et des changements climatiques sur les systèmes hydriques;
- Identifier les points chauds où les changements climatiques et autres contraintes de même nature risquent d'exacerber les pénuries d'eau et les phénomènes météorologiques extrêmes, et aider à mesurer leurs effets sociaux, faciliter les mouvements de population et prévenir les conflits;
- Encourager une gestion intégrée de la ressource hydrique en faisant la promotion de méthodes qui incorporent la variabilité hydrologique et les changements climatiques dans la conception des projets, des programmes et des plans d'investissement sectoriel;
- Sensibiliser les communautés locales, renforcer leurs capacités et accroître leur résilience face au stress hydrique, à une variabilité hydrologique accrue et aux phénomènes météorologiques extrêmes;
- Aider le secteur manufacturier à s'adapter à la diminution de la ressource hydrique en favorisant l'adoption de technologies plus économes d'eau.

Océans

Les interactions entre les océans et l'atmosphère encadrent et modulent les échanges de chaleur, de carbone et d'eau sur la planète. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat prévoit une élévation du niveau des mers, une fréquence accrue des tempêtes, une acidification des océans et une augmentation des précipitations, qui entraîneront des effets importants sur les zones côtières (inondations), sur la chaîne alimentaire marine et sur le cycle de l'eau.

La contribution du système des Nations Unies pourrait prendre les formes suivantes :

- Aider à comprendre l'impact des changements climatiques sur la pompe thermique océanique, les écosystèmes marins et la prévision des risques maritimes;
- Renforcer le réseau intégré d'observations couplées océans-climat;
- Renforcer la capacité des communautés locales à prévoir et gérer les risques pesant sur les zones côtières;
- Encourager la recherche sur le puits de carbone océanique.

Forêts

L'impact des changements climatiques sur les forêts (dépérissement, incendies, etc.) se répercutera sur les filières agroalimentaires qui lui sont associées, ce qui

entraînera des conséquences pour les plus de 400 millions de personnes dont l'alimentation et les moyens de subsistance dépendent directement de la forêt. Le déboisement et la dégradation des forêts représentent environ 20 % des émissions mondiales. Réduire le déboisement et encourager le boisement et le reboisement constituent donc des moyens économiques d'atténuer les changements climatiques. Ces moyens sont aussi avantageux du point de vue de l'adaptation puisqu'ils accroissent la résistance et la faculté d'adaptation des écosystèmes forestiers et offrent un important potentiel de fixation du carbone.

La contribution du système des Nations Unies pourrait prendre les formes suivantes :

- Encourager l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Cet instrument propose en effet une approche globale de la gestion durable des forêts qui conjugue des actions nationales et un appui international et qui offre des avantages écologiques, sociaux et économiques;
- Renforcer la capacité des pays à formuler des plans et des politiques visant à mettre fin au déboisement et à la dégradation des forêts et à encourager une gestion durable de la filière bois;
- Renforcer les incitations offertes aux pays en développement pour les encourager à pratiquer une gestion durable des forêts;
- Recommander une extension du couvert forestier comme mesure d'adaptation aux changements climatiques permettant de protéger les bassins versants, de prévenir la dégradation des sols et de reconstituer les sols dégradés;
- Promouvoir la protection des forêts existantes, qui peuvent ouvrir des droits à financement au titre de la réduction des émissions dans le cadre du nouveau dispositif de lutte contre les changements climatiques;
- Soutenir les projets locaux de reboisement et sensibiliser les enfants et les jeunes pour les impliquer dans l'effort de reboisement au niveau local;
- Aider les communautés locales à invoquer les nouveaux instruments internationaux pour faire indemniser les propriétaires forestiers à raison des services rendus à l'écosystème mondial;
- Encourager une simplification des règles du Mécanisme pour un développement propre afin d'y intégrer plus largement les projets locaux de boisement et de reboisement;
- Promouvoir des synergies entre les conventions dites de Rio (changements climatiques, diversité biologique et lutte contre la désertification) afin de mieux protéger la biodiversité, de prévenir la dégradation des sols et d'encourager la restauration des sols dégradés;
- Étudier les moyens pour la communauté internationale d'indemniser les manques à gagner que représente la forêt par rapport à d'autres modes d'utilisation du sol ainsi que les coûts administratifs de la protection forestière;
- Approfondir l'analyse scientifique des échanges de carbone dans les forêts et du stockage du carbone par les plantes et encourager l'adoption de méthodes et normes permettant de les mesurer.

Santé

Les changements climatiques poseront des problèmes majeurs sur le plan de la sécurité sanitaire et promettent d'accroître le coût et les difficultés de la lutte contre les maladies. Il est donc crucial de donner aux institutions sanitaires les moyens humains et matériels nécessaires et de protéger les populations contre les risques actuels et prévisibles associés à la variabilité climatique et aux changements climatiques.

La contribution du système des Nations Unies pourrait prendre les formes suivantes :

- Faciliter la production des connaissances et des données scientifiques sur lesquelles appuyer des actions futures (en établissant, par exemple, un programme de recherche appliquée axé expressément sur les rapports entre la santé et les changements climatiques et sur les effets de ces changements sur la mortalité et la démographie);
- Stimuler la recherche sur les conséquences sanitaires des changements climatiques, diffuser les connaissances dans ce domaine et sensibiliser le public à tous les niveaux, y compris en milieu scolaire et par le biais d'activités de communication au niveau local (en mettant au point un ensemble cohérent de messages sur le sujet);
- Renforcer les capacités de planification dans le domaine de la santé publique, notamment en améliorant la surveillance et l'analyse des effets des changements climatiques et de leurs conséquences sanitaires;
- Renforcer les systèmes sanitaires afin qu'ils puissent protéger les populations contre les risques associés aux changements climatiques (en encourageant, par exemple, une approche plus résolument préventive de la protection sanitaire);
- Veiller à ce que les décisions relatives aux changements climatiques qui sont prises dans les autres grands secteurs tiennent compte des conséquences sanitaires (en renforçant, par exemple, la participation de personnel médical aux dispositifs nationaux et internationaux de lutte contre les changements climatiques).

Transports

Les transports consomment un quart de l'énergie mondiale et représentent environ 25 % des émissions de gaz carbonique, dont 80 % sont attribuables au seul transport routier. De surcroît, ils posent d'autres problèmes graves comme la pollution atmosphérique locale et régionale, la saturation des zones urbaines, l'emprise croissante au sol des équipements de transport et leurs retombées sanitaires. Ces problèmes ne peuvent que s'aggraver du fait de la demande croissante de mobilité émanant tant des pays développés que des pays en développement.

Plus de 90 % des échanges mondiaux en volume sont assurés par les transports maritimes, qui ont donc une importance vitale pour l'économie mondiale et demeurent le mode de transport le plus respectueux de l'environnement et le plus économe d'énergie. C'est pourquoi, bien qu'ils contribuent eux-mêmes – modestement – aux changements climatiques, les transports maritimes sont une

solution plutôt qu'un problème. Étant donné le caractère éminemment international de ce mode de transport, les mesures normatives et les mesures d'atténuation le concernant devront être prises au niveau mondial.

Le transport aérien est un mode de transport lui aussi extrêmement important puisqu'il concerne plus de 2 milliards 200 millions de passagers par an et assure 40 % des exportations en valeur. Le trafic aérien augmente à un rythme de 5 à 6 % par an en moyenne, mais les taux de croissance les plus élevés se trouvent dans les pays et régions en développement, et les volumes agrégés d'émissions de gaz carbonique ne cessent d'augmenter. Cette tendance pourrait, à terme, augmenter la part des transports aériens dans les émissions de gaz à effet de serre, cette part se situant actuellement à 2 % du total mondial. D'importantes économies de carburant pourraient être réalisées s'il pouvait être remédié à la congestion des aéroports et si les appareils pouvaient suivre des routes plus directes. Les travaux de mise au point de carburants de substitution pour l'aviation sont prometteurs et se poursuivent à un rythme accéléré. Les nouvelles technologies utilisées pour la construction des fuselages et des réacteurs promettent elles aussi d'importantes économies de carburant.

La contribution du système des Nations Unies pourrait prendre les formes suivantes :

- Soutenir l'utilisation de combustibles pour moteurs marins plus propres et de moteurs plus économes d'énergie;
- Soutenir l'adoption de mesures pratiques et techniques, telles qu'une rationalisation des routes, une meilleure gestion des vitesses, ou encore l'optimisation du dessin de la coque, des appendices de coque et de l'hélice ainsi que de leur interaction;
- Adopter des mesures basées sur le marché, parmi lesquelles, éventuellement, des échanges de droits d'émission;
- Renforcer la coopération technique pour donner aux pays en développement accès à des moyens de transport propres qui faciliteront leur participation au commerce international;
- Continuer à mettre au point des outils permettant d'évaluer l'impact des émissions de gaz à effet de serre imputables aux avions et faciliter la communication et la diffusion des données en résultant;
- Continuer de chercher des carburants de substitution possibles pour l'aviation et mesurer leur impact sur l'environnement;
- Continuer de formuler et de mettre à jour les normes d'émission applicables aux moteurs pour avion et de fixer des objectifs à moyen et à long terme dans ce domaine;
- Encourager l'adoption de mesures opérationnelles qui réduisent la consommation de carburant et les émissions;
- Encourager la modernisation et la rationalisation des dispositifs de gestion du trafic aérien;
- Continuer d'étudier la possibilité d'adopter des mesures basées sur le marché mondial pour réduire les émissions imputables aux transports aériens;

- Encourager de nouvelles recherches sur l'impact des transports aériens sur l'atmosphère;
- Faciliter les échanges d'informations sur les bonnes pratiques et les mesures volontaires pour réduire les émissions imputables au transport aérien.

Réduction des risques de catastrophe

Les changements climatiques augmenteront la fréquence et l'intensité de phénomènes météorologiques graves comme, par exemple, les sécheresses, les cyclones et les vagues de chaleur. Cela risque d'entraîner des effets néfastes importants sur la sécurité publique, les activités productives, les moyens de subsistance des populations et, dans certains cas, la stabilité nationale. L'impact des catastrophes se fait sentir de façon disproportionnée sur les pauvres et les catégories les plus vulnérables de la population, peut entraîner d'importants mouvements de population et déclencher des migrations, et risque aussi de devenir un facteur de conflit et d'instabilité dans un contexte de pénurie de ressources naturelles.

La contribution du système des Nations Unies pourrait prendre les formes suivantes :

- Mieux articuler les rapports et les synergies entre le « Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités face aux catastrophes^b », les changements climatiques et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
- Intégrer et renforcer la réduction des risques de catastrophe dans le système des Nations Unies, au niveau des politiques comme des programmes;
- Renforcer les capacités nationales de préparation aux catastrophes, en mettant l'accent sur les dispositifs d'alerte précoce, l'analyse et la cartographie des vulnérabilités et la logistique;
- Mettre en œuvre la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe^c;
- Mettre au point une approche globale de la réduction des vulnérabilités aux risques climatiques, en identifiant les problèmes les plus critiques et les régions à surveiller en priorité (géographie des points chauds);
- Améliorer la conception et la diffusion des outils et méthodes existants de réduction des catastrophes et diffuser des informations sur les bonnes pratiques aux plans national et local.

Populations et établissements humains

Les effets des changements climatiques, les possibilités d'atténuation et l'impératif d'adaptation concernent les établissements humains à tous les points de vue. Il faudra améliorer l'urbanisme des villes et des établissements humains en

^b A/CONF.206/6, chap. I, résolution 2.

^c Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2296, n° 40906.

fonction des changements climatiques prévus pour éviter des pertes de vies humaines et des destructions et réduire la vulnérabilité populations concernées, en particulier dans des contextes de rapide croissance urbaine, surtout dans les pays à forte densité de population. Il importe aussi de repérer toutes les possibilités d'économie d'énergie et de réduction des émissions dans les zones urbaines. La complexité des rapports entre le climat et les établissements humains (sous l'angle de l'équipement, de la stabilité économique, de la consommation, des ressources humaines, des mouvements de population, des migrations, de l'égalité des sexes et de la sécurité humaine) et la double nécessité d'augmenter la capacité de récupération et de réduire les émissions expliquent l'importance qui s'attache à adopter une approche intégrée.

La contribution du système des Nations Unies pourrait prendre les formes suivantes :

- Élaborer un programme global de soutien visant à réduire la pauvreté urbaine et à renforcer les capacités d'urbanisme nationales et locales, sur la base de scénarios illustrant l'impact des futurs changements climatiques sur les mouvements de population;
- Aider les autorités locales à évaluer les risques et les vulnérabilités aux changements climatiques et à formuler les plans stratégiques correspondants, en particulier dans les villes secondaires des pays en développement qui sont les plus exposés aux effets des changements climatiques;
- Mettre au point et diffuser des technologies, des normes et des codes qui facilitent la construction de bâtiments et d'ouvrages publics durables et ayant un bon coefficient de récupération.

Éducation

Du point de vue de l'atténuation et de l'adaptation, l'éducation en général, et plus particulièrement la sensibilisation au développement durable, a un rôle à jouer. L'objectif visé est de donner aux pays les moyens d'informer et de sensibiliser leurs populations aux exigences du développement durable et aux défis posés par les changements climatiques. La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) prévoit de mobiliser toutes les couches de la société et toutes les compétences par des activités éducatives formelles et non formelles en vue de promouvoir les principes, les valeurs et les comportements nécessaires à un développement durable et de provoquer les changements de comportement et d'attitude indispensables si l'on veut réduire au minimum les effets néfastes des changements climatiques. Dans ce domaine, le système des Nations Unies peut apporter son concours en soutenant l'éducation de base, en aidant à réorienter et réviser les programmes éducatifs, en informant et sensibilisant les populations et en offrant des formations pratiques.

La contribution du système des Nations Unies pourrait :

- Incorporer les principes écologiques, notamment du point de vue des changements climatiques, dans les programmes scolaires nationaux, dans les programmes de formation continue et dans les programmes de formation des maîtres;

- Mettre au point des matériels et outils pédagogiques pour les enseignants, les personnels éducatifs et les élèves et étudiants du monde entier;
- Orienter les activités des établissements d'enseignement supérieurs vers les objectifs définis pour la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et vers la création de dispositifs nationaux dans le domaine des sciences, de la technologie, du génie et de l'innovation qui puissent répondre au défi des changements climatiques tout en renforçant la capacité des autorités locales, nationales et régionales à prendre des décisions rationnelles sur les changements climatiques;
- Sensibiliser les pays en développement au fait que l'éducation est une stratégie efficace de promotion d'une croissance à long terme qui serait à la fois durable et à l'épreuve des changements climatiques.

Sensibilisation des populations

L'expression sans détour de l'opinion publique est un moteur essentiel de la volonté politique. Pour lutter contre les changements climatiques, il faut pouvoir compter sur l'action d'individus informés. Si l'on veut conjuguer expression de l'opinion publique et action des individus, il faut que les citoyens aient un bon niveau de connaissance et d'appréciation des causes et effets des changements climatiques ainsi que de la réponse à leur apporter. Il importe donc au plus haut point de mobiliser les organisations de la société civile sur toute la planète. Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Convention-cadre, la contribution du système des Nations Unies pourrait prendre les formes suivantes :

- Offrir l'espace de concertation avec les organisations de la société civile du monde entier;
- Renforcer le rôle joué par les médias dans la sensibilisation du public;
- Faciliter une meilleure exploitation des moyens informatiques et de communication pour accélérer la diffusion des données et informations qui permettront de réagir rapidement aux risques associés aux changements climatiques;
- Créer les incitations nécessaires pour encourager le public à adopter des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

V. Vers une ONU climatiquement neutre

Le système des Nations Unies est conscient de l'importance de rendre l'ONU plus respectueuse du climat et de l'environnement et de faire en sorte que ses locaux et ses activités soient climatiquement neutres. Le Secrétaire général a chargé le Groupe de la gestion de l'environnement, présidé par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de réfléchir aux moyens de rendre l'ONU climatiquement neutre. Bien que les principes qui sous-tendent cette initiative soient largement acceptés et qu'un certain nombre d'États Membres aient indiqué qu'ils seraient disposés à lui prêter leur concours financier, il reste encore à définir avec plus de précision les conditions pratiques de sa mise en œuvre. Ceci dit, on s'accorde généralement à penser que cette initiative est à la fois

importante sur le plan symbolique et possible sur le plan administratif, et que des mesures appropriées en ce sens peuvent se justifier économiquement.

En réponse à cette demande, un rapport du Groupe de la gestion de l'environnement a proposé au Conseil des chefs de secrétariat un certain nombre d'orientations préliminaires ainsi qu'une approche stratégique sur les moyens de rendre l'ONU climatiquement neutre, et lui a fait part de l'engagement de tous les organismes du système à mettre en œuvre cette initiative. L'objectif est, pour les organismes représentés au Conseil des chefs de secrétariat, de mesurer leurs émissions d'ici à la fin de 2009, de commencer à réduire et maîtriser ces émissions et d'évaluer le coût et les incidences budgétaires de la compensation des émissions restantes. Une fois les évaluations initiales accomplies, une stratégie sera présentée au Conseil des chefs de secrétariat dans laquelle figurera une recommandation de date butoir à laquelle l'ensemble de l'ONU devra être devenu climatiquement neutre. Il est prévu qu'un service sera créé au sein du PNUE pour aider les organismes du système à gérer leur marche vers la neutralité climatique.

Le Conseil des chefs de secrétariat a décidé d'engager le système des Nations Unies dans une démarche irréversible de promotion de la neutralité climatique dans toutes ses activités dans le monde.

Le système des Nations Unies s'est en outre engagé à prendre les mesures ci-dessous :

- Réduire d'au moins 40 % la consommation d'énergie du complexe immobilier du Siège de l'ONU à New York, à la fois en accélérant la réalisation du plan-cadre d'équipement du Siège et en invitant le secteur privé à lui faire don de ses techniques les plus avancées dans ce domaine;
- Faire procéder, avec l'aide du PNUE, à un audit environnemental du Siège de l'ONU à New York qui s'étendra aux rénovations prévues et aux marchés publics afférents;
- Calculer, au moyen de méthodes confirmées, les émissions associées aux déplacements par avion de ses fonctionnaires;
- Donner l'exemple, organisme par organisme, notamment en soutenant les efforts déployés par le syndicat du personnel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, recycler le papier, réduire la consommation de papier et rationaliser dans toute la mesure possible le travail de bureau sur le plan écologique.

VI. La voie à suivre

La communauté internationale voit dans l'ONU l'enceinte multilatérale au sein de laquelle sera négocié le régime post-2012 de lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'une source majeure de soutien sectoriel et multisectoriel. Pour répondre à ces attentes, l'ONU, *unie dans l'action*, devra mobiliser toutes ses forces, offrir un espace de négociation neutre, créer un climat de confiance et mobiliser des appuis politiques de haut niveau. Dans le cadre de l'approche retenue, chaque organisme des Nations Unies jouera sa partie à la fois dans le soutien à donner aux négociations menées sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et dans le soutien à court et à long terme à donner aux pays face au défi des changements climatiques. Il importe à cet égard que chaque

organisme recense les impacts des changements climatiques dans son domaine de compétence, montre en quoi ses activités peuvent contribuer à la lutte contre les changements climatiques et fasse connaître les types de services qu'il peut rendre.

Du fait qu'ils constituent un problème planétaire, les changements climatiques demandent une réponse internationale collective. L'ONU est bien équipée pour soutenir cette réponse en l'inscrivant dans une vision stratégique, en définissant des buts et objectifs communs, en assignant à chacune de ses propres composantes une mission correspondant à ses compétences et en renforçant ses dispositifs de collaboration. Une telle stratégie, qu'il revient au Conseil des chefs de secrétariat d'élaborer, veillerait aussi à ce que les organismes du système s'assurent que les programmes de lutte contre les changements climatiques qu'ils pourraient élaborer chacun dans son domaine de compétence seront le fruit d'une collaboration avec le reste du système des Nations Unies et s'inscriront dans la logique de la Convention-cadre.

Domaines dans lesquels le système des Nations Unies pourra apporter son soutien à la mise en œuvre des décisions issues des négociations en cours sur les changements climatiques

(Liste indicative)

<i>Thème ou secteur de négociation</i>	<i>Adaptation</i>	<i>Atténuation</i>	<i>Technologie</i>	<i>Financement</i>
<p>Soutien à la planification et à la mise en œuvre générale</p> <p>Tous les organismes des Nations Unies, chacun dans son domaine de compétence</p> <p>(<i>Note</i> : La mention ci-après dans la présente colonne d'un organisme des Nations Unies signifie que celui-ci mène, dans le secteur considéré, des activités correspondant à son mandat et à son programme de travail.)</p>	<p>Favoriser et appuyer la formulation de stratégies nationales d'adaptation répondant aux besoins tant à court qu'à long terme, notamment par l'adoption des textes législatifs et réglementaires, des politiques et des programmes sectoriels nécessaires</p> <p>Aider les pays à procéder à des analyses coûts-avantages en matière sociale et économique, à protéger leurs investissements climatiques et à aménager leur territoire</p> <p>Renforcer les capacités nationales de formulation de politiques intégrées et d'adoption de systèmes d'alerte précoce efficaces basés sur une meilleure analyse des vulnérabilités aux catastrophes naturelles et autres risques climatiques</p> <p>Recueillir, organiser, analyser et diffuser les bonnes pratiques et les connaissances tirées de l'expérience, notamment celles</p>	<p>Aider les pays en développement à formuler et appliquer des stratégies nationales d'atténuation qui ralentissent l'augmentation de leurs émissions de gaz à effet de serre, voire réduisent ces émissions, tout en favorisant le développement durable et une croissance économique propre</p> <p>Appuyer l'intégration des politiques d'atténuation dans les stratégies de développement national, en visant d'abord les secteurs suivants : énergie, bâtiment et travaux publics, agriculture, transports, secteur manufacturier, secteur forestier et aménagement du territoire</p> <p>Évaluer, illustrer et diffuser les avantages secondaires des actions d'atténuation</p> <p>Aider les pays en développement à évaluer leur potentiel d'atténuation et à mesurer l'impact de leurs mesures de réduction des gaz à effet de serre (et notamment à dresser un inventaire national de leurs émissions de gaz à effet de serre</p>	<p>Mettre au point les politiques générales nécessaires pour accélérer le transfert, la mise en œuvre et la diffusion des solutions technologiques actuelles et futures</p> <p>Encourager la création de partenariats bilatéraux, multilatéraux et entre le secteur public et le secteur privé pour la recherche-développement et aider les gouvernements qui lancent des projets de recherche-développement en technologies climatiquement neutres ou qui offrent des incitations au secteur privé pour y participer</p> <p>Encourager les gouvernements et le secteur privé, notamment le secteur financier, à mener ensemble une action soutenue de promotion du marché des nouvelles technologies</p> <p>Apporter une aide technique aux pays en développement pour qu'ils puissent procéder à des évaluations de leurs besoins technologiques, améliorer ces évaluations et les convertir en projets de transfert de</p>	<p>Aider les gouvernements à formuler les politiques qui leur permettront d'orienter les investissements et les flux financiers vers des actions d'atténuation et d'adaptation</p> <p>Appuyer le renforcement des capacités nationales de mobilisation et d'utilisation des ressources nécessaires pour mettre en œuvre des politiques favorables à une croissance durable</p> <p>Soutenir les efforts tendant à renforcer les mécanismes internationaux de financement, notamment le Fonds mondial pour l'environnement</p> <p>Soutenir les actions tendant à mobiliser de façon plus efficace les fonds publics, à encourager les investissements privés et à faciliter les flux d'investissements et les projets de financement</p> <p>Appuyer les efforts tendant à améliorer les outils du marché du carbone, notamment une application élargie du Mécanisme pour un développement propre,</p>

<i>Thème ou secteur de négociation</i>	<i>Adaptation</i>	<i>Atténuation</i>	<i>Technologie</i>	<i>Financement</i>
	qui concernent les programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques et les projets pilotes de mise en œuvre	et à rédiger la communication correspondante)	technologie qui répondent aux normes des organismes de financement et suscitent leur intérêt	et à relancer le Cadre de Nairobi en vue de faciliter la participation des pays en développement au Mécanisme
	Renforcer la résilience au niveau local en encourageant les capacités d'adaptation autonomes et en favorisant systématiquement une adaptation ancrée dans les communautés locales	Faciliter l'adoption de réglementations nationales favorables aux programmes d'atténuation	Mettre au point des normes internationales de maîtrise de l'énergie visant à accroître le rendement des technologies actuelles et futures dans le secteur manufacturier et les autres secteurs	Soutenir la mise en place du Fonds pour l'adaptation
	Renforcer la coopération régionale au service de l'adaptation	Accélérer le financement du marché du carbone grâce à des choix stratégiques qui aident les pays en développement à adopter une démarche d'atténuation et à l'intégrer dans leurs plans de développement et dans leurs politiques d'investissement		Soutenir les actions de libéralisation du commerce et des investissements dans les biens, services et technologies qui facilitent les actions d'atténuation
	Mettre au point des politiques visant à accompagner les transitions du marché du travail, à créer de nouvelles sources d'emplois durables et à renforcer la capacité des entreprises, des syndicats et des administrations à anticiper les évolutions du marché du travail et à adopter des mesures d'adaptation efficaces et équitables	Aider les pays en développement à réduire leurs émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts en renforçant leur capacité de mettre au point les méthodes et les politiques nécessaires à cette fin		Aider à faire en sorte que les mesures d'économie d'énergie trouvent plus facilement des financements, y compris du côté du marché des droits d'émission de carbone
	Aider les pays à gérer des secteurs particulièrement vulnérables comme le tourisme, en tenant compte du fait qu'une approche globale a une importance capitale pour la réduction de la pauvreté, la protection de la nature et l'égalité des sexes dans de nombreux pays	Mettre au point et diffuser des stratégies de lutte contre les émissions croissantes du secteur des transports		
	Renforcer la capacité d'assurer une protection et une gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes qui rendent à	Soutenir des travaux de recherche sur les résultats obtenus par les politiques et mesures d'atténuation, notamment dans les pays en développement		

l'humanité des services indispensables pour maintenir la résilience par rapport aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes; et renforcer la capacité d'assurer la préservation de ressources génétiques essentielles

Renforcer la capacité des décideurs à asseoir leur planification du développement durable sur une meilleure exploitation des données et informations démographiques

Énergie

ONU-Énergie, PNUD, PNUE, ONUDI, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, FAO, FIDA, CNUCED, Groupe de la Banque mondiale, Fonds mondial pour l'environnement, AIEA, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), UNICEF

Améliorer l'accès des ménages, des écoles et des établissements sanitaires aux énergies propres et sensibiliser la population à la corrélation entre santé infantile et énergie propre

Améliorer la capacité nationale des pays en développement à intégrer les changements climatiques dans leur stratégie de promotion des énergies durables afin qu'ils puissent satisfaire leurs besoins croissants d'énergie en privilégiant les énergies renouvelables, les économies d'énergie, les technologies à faible émission de carbone et les technologies propres à combustibles fossiles

Exploiter l'immense potentiel de coopération qui existe avec le secteur privé, en particulier sur le plan du financement et des technologies

Améliorer l'analyse des systèmes de transport, en privilégiant les modes de transport propres (le transport maritime, par exemple)

Offrir des analyses techniques et économiques objectives des technologies intéressant les changements climatiques, par exemple notamment des analyses de l'expérience acquise dans l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

<i>Thème ou secteur de négociation</i>	<i>Adaptation</i>	<i>Atténuation</i>	<i>Technologie</i>	<i>Financement</i>
		Améliorer les rendements énergétiques dans le secteur manufacturier, grâce à l'élaboration de normes, à l'étiquetage des produits et à des procédures d'homologation tant des appareils ménagers que des équipements industriels		
Agriculture et pêche				
FAO, FIDA, PAM, Groupe de la Banque mondiale, Organisation météorologique mondiale, PNUE, ONUDI, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, AIEA	<p>Renforcer la capacité des pays à définir les mesures d'adaptation et d'atténuation qu'ils appliqueront à leurs secteurs agricole, halieutique et forestier, notamment dans le cadre d'une gestion durable des terres et des eaux</p> <p>Fournir un appui technique accru aux agriculteurs pour les aider à mettre au point et utiliser des modes différents d'exploitation agricole</p> <p>Améliorer la diffusion de données et d'informations sur les effets des changements climatiques sur les différents types d'agriculture, sur la pêche, sur les populations rurales et sur la sécurité alimentaire, et soutenir l'amélioration des prévisions météorologiques à court terme et des projections à moyen terme</p> <p>Favoriser la recherche sur les variétés résistantes à la sécheresse et à la salinité</p>	<p>Approfondir l'analyse des rapports entre les biocarburants, la sécurité alimentaire, les modes d'exploitation des sols et de la ressource hydrique et la biodiversité</p> <p>Favoriser la recherche sur les biocarburants de deuxième génération obtenus à partir de cellulose, de déchets et d'autres matières qui réduisent la concurrence avec les cultures vivrières pour la terre et pour l'eau</p> <p>Soutenir des projets de fixation du carbone basés sur la remise en état de terres dégradées par une meilleure gestion des terres agricoles</p>		Mettre au point des instruments financiers permettant d'indemniser les petits agriculteurs pour les services écologiques qu'ils rendent en adoptant des méthodes de gestion des sols et des forêts qui réduisent les émissions de carbone

<i>Thème ou secteur de négociation</i>	<i>Adaptation</i>	<i>Atténuation</i>	<i>Technologie</i>	<i>Financement</i>
Eau				
ONU-Eau, PNUE, PNUD, UNESCO, Organisation météorologique mondiale, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, FAO, Groupe de la Banque mondiale, FIDA, ONUDI, ONU-Habitat, UNICEF, AIEA, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	<p>Aider à mieux comprendre les effets de la variabilité climatique et des changements climatiques sur les systèmes hydriques</p> <p>Identifier les points chauds où les changements climatiques et autres contraintes de même nature risquent d'exacerber les pénuries d'eau et les phénomènes météorologiques extrêmes, et aider à mesurer leurs effets sociaux, faciliter les mouvements de population et prévenir les conflits</p> <p>Encourager une gestion intégrée de la ressource hydrique en faisant la promotion de méthodes qui incorporent la variabilité hydrologique et les changements climatiques dans la conception des projets, des programmes et des plans d'investissement sectoriels</p> <p>Sensibiliser les communautés locales, renforcer leurs capacités et accroître leur résilience face au stress hydrique, à une variabilité hydrologique accrue et aux phénomènes météorologiques extrêmes</p>		Accroître la résilience du secteur manufacturier face à une éventuelle diminution de la ressource hydrique en favorisant l'adoption de technologies plus économes d'eau	Accroître les investissements dans des projets permettant de mieux comprendre les effets de la variabilité et des changements climatiques sur les systèmes hydriques et leurs implications pour les investissements dans le secteur hydraulique
Océans				
ONU-Océans, UNESCO, Organisation maritime mondiale, Organisation météorologique mondiale, PNUE, Département des affaires économiques	<p>Aider à mieux comprendre l'impact des changements climatiques sur la pompe thermique océanique, les écosystèmes marins et la prévision des risques maritimes</p> <p>Renforcer le réseau intégré d'observations couplées océans-climat</p>	Encourager la recherche sur le puits de carbone océanique		

<i>Thème ou secteur de négociation</i>	<i>Adaptation</i>	<i>Atténuation</i>	<i>Technologie</i>	<i>Financement</i>
et sociales du Secrétariat de l'ONU, FAO, Fonds mondial pour l'environnement, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	Renforcer la capacité des communautés locales à prévoir et gérer les risques pesant sur les zones côtières			
Forêts				
Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, FAO, PNUE, PNUD, Secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques, Groupe de la Banque mondiale, FIDA, Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, commissions régionales, PAM	<p>Encourager l'application de l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, qui propose une approche globale de la gestion durable des forêts conjuguant actions nationales et appui international et offrant des avantages écologiques, sociaux et économiques</p> <p>Renforcer la capacité des pays à formuler des plans et des politiques visant à se faire indemniser lorsqu'ils mettent fin au déboisement et à la dégradation des forêts et encouragent une gestion durable de la filière bois</p> <p>Recommander une extension du couvert forestier comme mesure d'adaptation aux changements climatiques permettant de protéger les bassins versants, de prévenir la dégradation des sols et de reconstituer les sols dégradés</p> <p>Promouvoir des synergies entre les Conventions de Rio afin de mieux protéger la biodiversité, de prévenir la dégradation des sols et d'encourager la restauration des sols dégradés</p>	<p>Renforcer les incitations offertes aux pays en développement pour les encourager à pratiquer une gestion durable des forêts</p> <p>Soutenir les projets locaux de reboisement et sensibiliser les enfants et les jeunes pour les impliquer dans l'effort de reboisement au niveau local</p> <p>Approfondir l'analyse scientifique des échanges de carbone dans les forêts et du stockage du carbone par les plantes et encourager l'adoption de méthodes et normes permettant de les mesurer</p>		<p>Promouvoir la protection des forêts existantes, qui peuvent ouvrir des droits à financement au titre de la réduction des émissions dans le cadre du nouveau dispositif de lutte contre les changements climatiques</p> <p>Étudier les moyens pour la communauté internationale d'indemniser les manques à gagner que représente la forêt par rapport à d'autres modes d'utilisation du sol ainsi que les coûts administratifs de la protection forestière</p> <p>Aider les communautés locales à invoquer les nouveaux instruments internationaux pour faire indemniser les propriétaires forestiers à raison des services rendus à l'écosystème mondial</p> <p>Encourager une simplification des règles du Mécanisme pour un développement propre afin d'y intégrer plus largement les projets locaux de boisement et de reboisement</p>

Santé

OMS, UNICEF,
FNUAP, Groupe de la
Banque mondiale,
PNUD, PNUE,
UNESCO, AIEA,
Secrétariat de la
Convention sur la
diversité biologique

Faciliter la production des connaissances et des données scientifiques sur lesquelles appuyer des actions futures (en établissant, par exemple, un programme de recherche appliquée axé expressément sur les rapports entre la santé et les changements climatiques et sur les effets de ces changements sur la mortalité et la démographie)

Stimuler la recherche sur les conséquences sanitaires des changements climatiques, diffuser les connaissances dans ce domaines et sensibiliser le public à tous les niveaux, y compris en milieu scolaire et par le biais d'activités de communication au niveau local (en mettant au point un ensemble cohérent de messages sur le sujet)

Renforcer les capacités de planification dans le domaine de la santé publique, notamment en améliorant la surveillance et l'analyse des effets des changements climatiques et de leurs conséquences sanitaires

Renforcer les systèmes sanitaires afin qu'ils puissent protéger les populations contre les risques associés aux changement climatiques (en encourageant, par exemple, une approche plus résolument préventive de la protection sanitaire)

<i>Thème ou secteur de négociation</i>	<i>Adaptation</i>	<i>Atténuation</i>	<i>Technologie</i>	<i>Financement</i>
	Prendre en compte les retombées sanitaires dans les décisions relatives aux changements climatiques qui sont prises dans les autres grands secteurs (en renforçant, par exemple, la participation de personnel médical aux dispositifs nationaux et internationaux de lutte contre les changements climatiques)			
Transports				
OACI, OMI, Groupe de la Banque mondiale, PNUE, Fonds mondial pour la nature, CNUCED, ONU-Habitat, Organisation mondiale du commerce, commissions régionales, Département des affaires économiques et sociales		Soutenir l'utilisation de combustibles pour moteurs marins plus propres et de moteurs plus économes d'énergie	Continuer de chercher des carburants de substitution possibles pour l'aviation et mesurer leur impact sur l'environnement	Adopter des mesures basées sur le marché mondial, y compris éventuellement l'échange de droits d'émission
		Soutenir l'adoption de mesures pratiques et techniques telles qu'une rationalisation des routes, une meilleure gestion des vitesses ou encore l'optimisation du besoin de la coque, des appendices de coque et de l'hélice ainsi que de leur interaction	Faciliter les échanges d'informations sur les bonnes pratiques et les mesures volontaires pour réduire les émissions imputables au transport aérien	Continuer d'étudier la possibilité d'adopter des mesures basées sur le marché mondial pour réduire les émissions imputables aux transports aériens
		Renforcer la coopération technique pour donner aux pays en développement accès à des moyens de transport propres qui faciliteront leur participation au commerce international		
		Continuer à mettre au point des outils permettant d'évaluer l'impact des émissions de gaz à effet de serre imputables aux avions et faciliter la communication et la diffusion des données en résultant		

Continuer de formuler et de mettre à jour les normes d'émission applicables aux moteurs pour avion et de fixer des objectifs à moyen et à long terme dans ce domaine

Encourager l'adoption de mesures pratiques qui réduisent la consommation de carburant et les émissions

Encourager la modernisation et la rationalisation des dispositifs de gestion du trafic aérien

Réduction des risques de catastrophe

Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Organisation météorologique mondiale, FAO, PNUD, PNUE, PAM, UNESCO, Groupe de la Banque mondiale, ONU-Habitat, OMI, FNUAP, Union internationale des télécommunications, FIDA, UNICEF, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Mieux articuler les rapports et les synergies entre le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, les changements climatiques et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Intégrer et renforcer la réduction des risques de catastrophe dans le système des Nations Unies, au niveau des politiques comme des programmes

Renforcer les capacités nationales de préparation aux catastrophes, en mettant l'accent sur les dispositifs d'alerte précoce, l'analyse et la cartographie des vulnérabilités et la logistique

Mettre en œuvre la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe

<i>Thème ou secteur de négociation</i>	<i>Adaptation</i>	<i>Atténuation</i>	<i>Technologie</i>	<i>Financement</i>
	<p>Mettre au point une approche globale de la réduction des vulnérabilités aux risques climatiques, en identifiant les problèmes les plus critiques et les régions à surveiller en priorité (géographie des points chauds, par exemple)</p> <p>Améliorer la conception et la diffusion des outils et méthodes existants de réduction des catastrophes et diffuser des informations sur les bonnes pratiques aux plans national et local</p>			
<p>Populations et établissements humains</p> <p>ONU-Habitat, FNUAP, UNESCO, PNUD, Département des affaires économiques et sociales, Stratégie internationale de prévention des catastrophes</p>	<p>Élaborer un programme global de soutien visant à réduire la pauvreté urbaine et à renforcer les capacités d'urbanisme nationales et locales, sur la base de scénarios illustrant l'impact des futurs changements climatiques sur les mouvements de population</p> <p>Aider les autorités locales à évaluer les risques et les vulnérabilités aux changements climatiques, en particulier dans les villes secondaires des pays en développement, qui sont les plus exposés aux effets des changements climatiques, et à formuler les plans stratégiques correspondants</p>		<p>Mettre au point et diffuser des technologies, des normes et des codes qui facilitent la construction de bâtiments et d'ouvrages publics résilients et durables</p>	

Éducation

UNESCO, PNUE,
UNICEF, Organisation
météorologique
mondiale, OMS, FAO,
Université des Nations
Unies

Incorporer les principes écologiques, notamment du point de vue des changements climatiques, dans les programmes scolaires nationaux, dans les programmes de formation continue et dans les programmes de formation des maîtres

Mettre au point des matériels et outils pédagogiques pour les enseignants, les personnels éducatifs et les élèves et étudiants du monde entier

Orienter les activités des établissements d'enseignement supérieur vers les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et vers la création de dispositifs nationaux dans le domaine des sciences, de la technologie, du génie et de l'innovation qui puissent relever le défi des changements climatiques tout en renforçant la capacité des autorités locales, nationales et régionales à prendre des décisions rationnelles face aux changements climatiques

Sensibiliser les pays en développement au fait que l'éducation est une stratégie efficace de promotion d'une croissance à long terme qui serait à la fois durable et à l'épreuve des changements climatiques

**Sensibilisation
des populations**

Tous les organismes
du système des
Nations Unies,
chacun dans
son domaine
de compétence

Offrir l'espace de concertation avec les organisations de la société civile du monde entier

Renforcer le rôle joué par les médias dans la sensibilisation du public

Faciliter une meilleure exploitation des moyens informatiques et de communication pour accélérer la diffusion des données et informations qui permettront de réagir rapidement aux risques associés aux changements climatiques

Créer les incitations nécessaires pour encourager le public à adopter des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques